CEB

COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Rapport Financier **2020**



Chiffres clés

Au cours de l'exercice de référence clos au 31 décembre 2020, qui a été marquée par la pandémie de COVID-19, la Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB) a fait preuve d'une solide performance financière et la qualité de son profil de crédit a été confirmée par les principales agences internationales de notation de crédit. Les résultats qui suivent illustrent l'importance de la Banque comme partenaire financier et sa contribution à la cohésion sociale en Europe.

En millions d'euros (normes IFRS)

	2019	2020	Variation
Encours de prêts	15 427	17 426	*+13,0%*
Projets approuvés dans l'année	3 983	6 025	*+51,3%*
Stock de projets	8 521	9 514	*+11,7%*
Engagements de financement signés dans l'année	3 259	6 880	*+111,1%*
Prêts décaissés dans l'année[1]	2 847	4 455	*+56,5%*
Émissions de l'année[1]	4 520	5 351	*+18,4%*
Total du bilan	26 142	27 959	*+7,0%*
Résultat net	104,7	74,8	*-28,5%*
Revenus nets de base[2]	102,1	85,7	*-16,0%*

[1] Contrevaleur en euros après swap

[2] Hors effets d'évaluation IFRS (coût du risque et gains ou pertes nets sur instruments financiers liés à l'IFRS9)

Synthèse financière

Éléments clés de l'activité

Lors de la première année du **Plan de développement 2020-2022**, la CEB a connu une forte demande de financement de la part d'emprunteurs souverains et infranationaux issus de toute l'Europe pour faire face à l'impact sanitaire, économique et social de la pandémie de COVID-19. En conséquence, la Banque a largement dépassé ses objectifs et généré un niveau d'activité très élevé. Les approbations de projets se sont considérablement accélérées et les décaissements de prêts ont substantiellement augmenté tout au long de l'année.

Les résultats de 2020 affichent une forte **activité de prêt** stimulée par la réponse de la CEB pour aider des pays membres à lutter contre la pandémie de COVID-19. Le **volume de projets approuvés** a atteint € 6,0 milliards destinés à financer 56 projets (2019 : 46 projets), représentant une hausse significative par rapport à 2019 (€ 4,0 milliards / +51,3%) et contribue au niveau record du **stock de projets** en attente de financement s'élevant à € 9,5 milliards à fin 2020 par rapport à € 8,5 milliards à fin 2019 (+11,7%). Les décaissements de prêts ont fortement augmenté pour atteindre € 4,5 millions en 2020 (2019 : € 2,8 millions), dont 52% pour les pays du groupe cible[1] et 34% pour les projets liés au COVID-19, ce qui a généré une augmentation significative de l'encours des prêts à € 17,4 milliards à fin 2020 par rapport à € 15,4 milliards en 2019 (+13,0%), dont 44% ont bénéficié de rehaussements de crédit.

Le portefeuille de prêts de la Banque à fin 2020 demeure très solide, répartis à travers 36 pays. Le volume du portefeuille de prêts consacré aux pays du groupe cible a augmenté pour atteindre € 8,6 milliards à fin 2020 par rapport à € 7,7 milliards à fin 2019. Par type de contrepartie, l'exposition au secteur public (États souverains ou centraux, autorités infranationales ou régionales, et institutions financières publiques) est restée prédominante. La qualité de crédit du portefeuille de prêts s'est légèrement améliorée, avec 86,7% de l'exposition étant notée "Investment Grade" (2019 : 86,5%).

La coopération de la CEB repose sur des partenariats actifs par le biais de son **activité fiduciaire** et des ressources levées auprès des donateurs. En 2020, le **Programme régional de logement (RHP)**, le plus important des fonds fiduciaires de la Banque en réponse aux besoins de logement des plus vulnérables, et le **Compte slovaque pour la croissance inclusive** et le développement durable ont reçu de nouvelles contributions. En outre, la CEB a lancé le **Fonds d'investissement social vert** afin de rester à la pointe des défis transnationaux et s'est accordée avec l'Union européenne (UE) sur un investissement de € 90 millions en matière de soins médicaux pour les réfugiés en Turquie (**SHIFA**).

Performance financière

Présentés selon les **Normes internationales d'information financière (IFRS)** telles qu'adoptées par l'Union européenne, les états financiers de la CEB pour 2020 affichent un **résultat net** de € 74,8 millions dans un contexte financier difficile, par rapport à € 104,7 millions en 2019, soit une baisse de -28,5%, due principalement à un environnement persistant de taux d'intérêt bas, au provisionnement des risques macroéconomiques (-€ 9,8 millions) et aux effets de la valorisation des instruments financiers (-€ 3,8 millions).

La **marge d'intérêt nette** de la Banque a diminué de € 9,7 millions à fin 2020 (-6,2%). Les **charges administratives** (y compris les amortissements) pour la période se sont élevées à € 56,7 millions comparé à € 53,8 millions en 2019 (+5,4%). Hors impacts liés à l'évaluation IFRS (coût du risque et évaluation de produits financiers), qui sont sans importance économique ou financière pour la Banque, les **revenus nets de base ("core earnings")** ont atteint € 85,7 millions contre € 102,1 millions en 2019 (-16,0%). Comme lors des années précédentes, aucun incident de crédit n'est survenu au cours de l'exercice. Le **coefficient d'exploitation ajusté** ressort à 39,6% en 2020 (34,3% en 2019)[2].

Le total du **bilan** de la CEB au 31 décembre 2020 a augmenté de € 1,8 milliard (+7,0%) par rapport à l'année précédente (€ 26,1 milliards), essentiellement en raison d'une hausse du portefeuille de prêts (+€ 2,1 milliards en 2019). Le **total des passifs** ressort à € 24,8 milliards à fin 2020, soit une augmentation de 7,7% par rapport à fin 2019, dont les **dettes représentées par un titre et les emprunts** s'élèvent à € 22,8 milliards, soit une hausse de 7,3% comparé à fin 2019.

Les **capitaux propres** de la CEB s'élèvent à € 3 132,2 millions au cours de cette période comparé à € 3 088,8 millions à fin 2019 (1,4%). Cette évolution provient de l'impact du résultat net 2020 (+€ 74,8 millions), de l'affectation de € 10 millions du résultat net de 2019 au Compte de dividendes sociaux (€ 5 millions) et au Fonds d'investissement social vert (€ 5 millions), de l'adhésion d'Andorre (+€ 2,8 millions) et des gains ou pertes comptabilisés directement dans les capitaux propres (-€ 24,3 millions).

[1] Au titre de la solidarité entre ses États membres, la CEB vise à apporter un soutien accru à un groupe de vingt-deux pays d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est formant les pays cibles de la Banque (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Géorgie, Hongrie, Kosovo, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Malte, Moldova (République de), Monténégro, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovénie et Turquie).

[2] Ajusté par l'élimination des effets de la valorisation des IFRS et le retraitement du recouvrement des coûts de l'activité fiduciaire du produit net bancaire aux charges administratives.

En 2020, quinze **émissions** d'une durée supérieure à un an ont été lancées par la Banque pour un volume de € 5,4 milliards (2019 : € 4,5 milliards), consommant la totalité de l'autorisation annuelle d'emprunt de la CEB (€ 4,5 milliards) et utilisant l'autorisation d'emprunt de préfinancement 2021 pour € 0,9 milliard. Deux **obligations d'inclusion sociale en réponse au COVID-19** ont permis aux États membres de réagir efficacement à la pandémie de COVID-19 : une obligation de référence de € 1 milliard à sept ans (la plus importante obligation d'inclusion sociale de la CEB) émise en avril 2020 et une obligation de référence de USD 500 millions d'une durée de trois ans (la toute première obligation d'inclusion sociale libellée en dollars) en juin 2020. En outre, deux émissions de USD 1 milliard chacune ont été lancées en février et octobre 2020 dans le cadre du Programme global, avec des échéances de cinq et trois ans respectivement ; une émission de référence de GBP 300 millions avec une maturité de sept ans en janvier ; deux émissions de HKD 200 et 400 millions à trois ans ont été lancées en juin et septembre respectivement ; une émission EMTN de SEK 1,5 milliard a été mise à disposition pour trois ans ; et deux émissions de NOK 500 millions et NOK 375 millions ont été rouvertes en janvier et octobre, avec une échéance de quatre ans chacune.

Dans l'ensemble, les performances de la CEB en 2020 s'expliquent par sa forte capacité à faire face à un environnement financier difficile, soutenue par sa politique prudente en matière de finances et de gestion des risques. Le rôle influent de la CEB dans l'architecture financière européenne ne cesse de croître : la Banque compte désormais 42 États membres depuis l'adhésion officielle d'Andorre l'année dernière.

Gestion des risques et Ratios clés

La Banque maintient une approche équilibrée en termes de risque et de répartition géographique de ses opérations, ainsi qu'une politique prudente de gestion des risques afin de préserver la solidité financière de l'Institution. En tant que banque multilatérale de développement (BMD), la CEB n'est pas soumise au cadre réglementaire de ses États membres, aux recommandations du Comité de Bâle, ni aux directives de l'Union européenne. Cependant, la politique de la Banque est de suivre les meilleures pratiques bancaires (*Best Banking Practices* - BBP) et à cette fin la CEB effectue tous les ajustements nécessaires en accord avec son statut de BMD. Par conséquent, la CEB a défini un ensemble de ratios prudentiels pour évaluer et surveiller les risques découlant de ses activités. Ces ratios sont organisés autour de six axes principaux : capital, levier, liquidité, risque de crédit (marché), risque de taux d'intérêt et risque de change.

Tous les ratios et seuils ont été respectés en 2020. Le **ratio d'adéquation des fonds propres** (seuil limite fixé à > 10,5%) a atteint un niveau très élevé à fin 2020 (27,6%), quoiqu'en légère baisse par rapport à fin 2019, principalement en raison de l'augmentation des actifs. Le **ratio d'endettement** est en augmentation, passant de 6,42 à fin 2019 à 6,90 au 31 décembre 2020. La Banque vise à maintenir un ratio nettement inférieur à la limite actuelle (< 10 fois) et s'efforce de trouver le juste équilibre entre effet de levier et liquidité. Le **ratio des actifs de trésorerie** (limite établie à < 5 fois) se situe à € 2,62 à fin décembre 2020, légèrement en dessous du niveau enregistré à fin 2019 (2,68).

En ce qui concerne la capacité de la Banque à gérer ses **besoins de liquidités nets**, le **ratio de liquidité à court terme** (limite 1 an > 100%) est resté bien au-delà du seuil minimal fixé à un an, ressortant à 116% à fin 2020. La **période d'autosuffisance** (limite > 6 mois) était de 7 mois en décembre 2020, largement au-dessus du minimum (contre 9 mois à fin 2019).

En matière de **risque de crédit (marché)**, comme en 2019, toutes les transactions effectuées en 2020 ont été conforme à la **notation de crédit interne minimale** à la date d'achat.

Quant au **risque de taux d'intérêt**, la **sensibilité de la valeur économique** a atteint -€ 6,6 millions à fin décembre 2020 pour une limite de +/- € 18,0 millions (-€ 0,3 million pour une limite de € 17,1 millions à fin 2019).

Dans le cadre de la mesure du **risque de change**, comme à fin 2019, la **position nette ouverte** (limite en valeur absolue fixée à < € 1 million pour chaque devise) est inférieure à la limite pour chaque devise au 31 décembre 2020.

Rating

Les profils financier et opérationnel très solides de la CEB ont été une fois de plus mis en évidence par les agences de notation, qui ont souligné le fort volume d'activité de la Banque, sa politique prudente en matière de risques, sa liquidité élevée et la qualité de ses actifs. Le 6 juillet 2020 Standard & Poor's a confirmé la notation AAA de la CEB et le 2 octobre 2020 Scope Ratings a attribué pour sa première évaluation de la CEB la notation AAA avec une perspective stable (non sollicitée). Le 29 juillet 2020 Fitch Ratings a revu la perspective de la Banque de "positive" à "stable" tout en maintenant sa note AA+. Et, le 3 juillet 2020, Moody's a maintenu sa notation Aa1+, perspective "stable".



Sommaire

6 États financiers
6 Objectifs de la Banque
6 Secteurs d'intervention
7 Bilan
8 Compte de résultat
9 État du résultat net et gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres
9 État de variations des capitaux propres
10 Tableau des flux de trésorerie

11 Notes annexes aux états financiers
11 **Note A** - Résumé des règles comptables appliquées par la Banque
21 **Note B** - Gestion des risques
39 **Note C** - Instruments financiers à la juste valeur par résultat et instruments financiers dérivés de couverture
40 **Note D** - Actifs et passifs financiers
41 **Note E** - Mesure de la valeur de marché des instruments financiers
42 **Note F** - Compensation des actifs et passifs financiers
43 **Note G** - Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres et au coût amorti
46 **Note H** - Immobilisations corporelles et incorporelles
47 **Note I** - Autres actifs divers et autres passifs
47 **Note J** - Passifs financiers au coût amorti
50 **Note K** - Compte de dividendes sociaux
51 **Note L** - Provisions
52 **Note M** - Capital
54 **Note N** - Marge d'intérêts
55 **Note O** - Information sectorielle
56 **Note P** - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat
56 **Note Q** - Charges générales d'exploitation
56 **Note R** - Coût du risque
58 **Note S** - Engagements de financement donnés ou reçus
58 **Note T** - Événements postérieurs à la date de clôture

59 Rapport de l'audit externe

63 Rapport du Comité de surveillance

64 Approbation des comptes par le Conseil d'administration

65 Approbation des comptes par le Conseil de direction

66 Notes au lecteur

États financiers

Établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne

Objectifs de la Banque

"La Banque a pour objectif prioritaire d'aider à résoudre les problèmes sociaux que pose ou peut poser aux pays européens la présence de réfugiés, de personnes déplacées ou de migrants résultant de mouvements de réfugiés ou d'autres mouvements forcés de populations ainsi que de la présence de victimes de catastrophes naturelles ou écologiques.

Les projets d'investissement auxquels concourt la Banque peuvent viser soit à aider ces personnes dans le pays où elles se trouvent, soit à leur permettre de retourner dans leur pays d'origine lorsque les conditions d'un tel retour sont réunies, soit, le cas échéant, à s'installer dans un autre pays d'accueil. Ces projets doivent être agréés par un Membre de la Banque.

La Banque peut également concourir à la réalisation de projets d'investissement, agréés par un Membre de la Banque permettant la création d'emplois dans des régions défavorisées, le logement de populations à bas revenus ou la réalisation d'infrastructures sociales".
(Statut, Article II).

Secteurs d'intervention

La Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB ou la Banque) contribue à la mise en œuvre de projets d'investissement à caractère social en faveur de la cohésion sociale. Conformément à la Résolution du Conseil d'administration 1611 (2019), la CEB concourt à leur réalisation à travers de trois grandes lignes d'action sectorielles, à savoir :

- **Croissance inclusive :** œuvrer à garantir l'accès aux opportunités économiques afin d'assurer un avenir prospère pour tous.
- **Soutien aux groupes vulnérables :** aider à intégrer les citoyens les plus vulnérables pour favoriser une société plus diverse.
- **Durabilité environnementale :** soutenir une société vivable qui promeut la durabilité écologique, atténue le changement climatique et s'y adapte.

Les projets peuvent être rattachés à une, deux ou trois des lignes d'action sectorielles citées ci-dessus. Ces lignes d'intervention traduisent à la fois la vocation sociale spécifique de la CEB et la logique de développement qui sous-tend l'ensemble de son activité dans les secteurs d'intervention suivants: aide aux réfugiés, migrants, personnes déplacées et d'autres groupes vulnérables ; logements pour les personnes à bas revenu ; amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural ; catastrophes naturelles ou écologiques ; protection de l'environnement ; protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel ; santé ; éducation et formation professionnelle ; infrastructures administratives et judiciaires ; et soutien aux micros, petites et moyennes entreprises (TPE-PME) pour la création et le maintien d'emplois viables.

Bilan

En milliers d'euros

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Actif			
Caisse, avoirs auprès des banques centrales		1 060 252	677 861
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	C	158 614	313 302
Instruments financiers dérivés de couverture	C	992 233	838 246
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	G	4 035 447	4 117 841
Actifs financiers au coût amorti	G		
Prêts		17 919 658	15 807 267
Autres créances		1 517 278	2 169 183
Titres de dette		1 785 361	1 977 538
Immobilisations corporelles et incorporelles	H	59 464	57 824
Autres actifs	I	430 961	182 729
Total de l'actif		**27 959 268**	**26 141 791**
Passif			
Dettes			
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	C	549 039	187 340
Instruments financiers dérivés de couverture	C	651 892	531 460
Passifs financiers au coût amorti	J		
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		130 606	153 940
Dettes représentées par un titre		22 772 270	21 228 068
Autres passifs	I	313 367	583 134
Compte de dividendes sociaux	K	49 749	48 544
Provisions	L	360 168	320 501
Total dettes		**24 827 091**	**23 052 987**
Capitaux propres			
Capital	M		
Souscrit		5 477 144	5 472 219
Non appelé		(4 864 180)	(4 859 802)
Appelé		612 964	612 417
Réserve générale		2 553 081	2 456 101
Résultat net		74 802	104 685
Total capital, réserve générale et résultat net		3 240 847	3 173 203
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(108 670)	(84 399)
Total capitaux propres		**3 132 177**	**3 088 804**
Total du passif		**27 959 268**	**26 141 791**

Compte de résultat

En milliers d'euros

	Notes	2020	2019
Intérêts et produits assimilés			
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		(2 999)	40
Prêts et autres créances au coût amorti		32 067	71 827
Titres de dette au coût amorti		56 408	62 432
Intérêts et charges assimilées			
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle au coût amorti		2 744	2 233
Dettes représentées par un titre au coût amorti		63 473	25 215
Autres intérêts et charges assimilées		(4 827)	(5 158)
Marge d'intérêts	N	**146 866**	**156 589**
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	P	(3 106)	665
Gains nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		76	47
Commissions (produits)		1 348	1 242
Commissions (charges)		(5 853)	(2 010)
Produit net bancaire		**139 331**	**156 533**
Charges générales d'exploitation	Q	(50 981)	(49 027)
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	H	(5 746)	(4 786)
Résultat brut d'exploitation		**82 604**	**102 720**
Coût du risque	R	(7 802)	1 965
Résultat net		**74 802**	**104 685**

État du résultat net et gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres

En milliers d'euros

	2020	2019
Résultat net	**74 802**	**104 685**
Éléments pouvant être rapportés au compte de résultat	**(683)**	**(11 941)**
Variations de valeur des titres de dette à la juste valeur par capitaux propres	(2 295)	(1 148)
Variations de valeur des instruments financiers dérivés de couverture	1 612	(10 793)
Éléments ne pouvant être rapportés au compte de résultat	**(23 588)**	**(50 105)**
Variations des écarts actuariels liés au régime de pension	(20 249)	(42 523)
Variations des écarts actuariels liés aux autres avantages postérieurs à l'emploi	(3 291)	(7 774)
Variations de valeur des instruments de capitaux propres	(49)	192
Total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**(24 271)**	**(62 046)**
Résultat net et gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**50 531**	**42 639**

État de variations des capitaux propres

En milliers d'euros

	Capital et réserves			Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres					
	Capital appelé	Réserves et résultats	Total	Titres de dette à la juste valeur par capitaux propres	Instruments financiers dérivés de couverture	Écarts actuariels	Instruments de capitaux propres	Total	Total capitaux propres
Capitaux propres au 1er janvier 2019	**612 417**	**2 456 100**	**3 068 517**	**27 249**	**18 822**	**(68 853)**	**429**	**(22 353)**	**3 046 164**
Résultat net 2019		104 685	104 685						104 685
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres				(1 148)	(10 793)	(50 297)	192	(62 046)	(62 046)
Capitaux propres au 31 décembre 2019	**612 417**	**2 560 786**	**3 173 203**	**26 101**	**8 029**	**(119 150)**	**621**	**(84 399)**	**3 088 804**
Augmentation du capital	547	2 296	2 843						2 843
Affectation du résultat de l'exercice 2019		(10 000)	(10 000)						(10 000)
Résultat net 2020		74 802	74 802						74 802
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres				(2 295)	1 612	(23 540)	(49)	(24 271)	(24 271)
Capitaux propres au 31 décembre 2020	**612 964**	**2 627 883**	**3 240 847**	**23 806**	**9 641**	**(142 690)**	**572**	**(108 670)**	**3 132 177**

En 2020, suite à l'adhésion d'Andorre, le capital souscrit de la Banque a augmenté de € 4 925 milliers, dont € 547 milliers ont été appelés. Sa contribution dans les réserves s'élève à € 2 296 milliers.

Tableau des flux de trésorerie

En milliers d'euros

Exercice clos le 31 décembre	2020	2019
Résultat net	74 802	104 685
+/- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	5 746	4 786
+/- Dotations aux provisions pour dépréciation	7 811	(1 972)
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	20 878	17 707
+/- Variation des intérêts à recevoir	24 205	16 665
+/- Variation des intérêts à payer	(25 057)	(64 017)
+/- Autres mouvements	17 358	12 273
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat	50 941	(14 558)
+ Encaissements liés aux opérations avec les établissements de crédit et avec la clientèle	2 669 329	2 457 279
- Décaissements liés aux opérations avec les établissements de crédit et avec la clientèle	(4 520 843)	(3 177 668)
+ Encaissements liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	5 613 943	5 788 488
- Décaissements liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(6 020 064)	(5 518 097)
+/- Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(11 730)	2 266
Flux net des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(2 269 365)	(447 732)
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (a)	**(2 143 621)**	**(357 606)**
+ Encaissements liés aux titres de dette au coût amorti	180 000	150 000
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(7 160)	(7 108)
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (b)	**172 840**	**142 892**
+/- Flux de trésorerie provenant de ou à destination des États membres	8 451	(2 320)
+ Encaissements liés aux émissions de dettes représentées par un titre au coût amorti	8 585 440	10 597 526
- Décaissements liés aux remboursements de dettes représentées par un titre au coût amorti	(6 629 431)	(9 263 466)
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (c)	**1 964 461**	**1 331 741**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie (d)	**(14 784)**	**7 166**
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie (a)+(b)+(c)+(d)	**(21 104)**	**1 124 193**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	**2 550 085**	**1 425 892**
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	677 948	450 181
Dépôts à vue et à terme auprès des établissements de crédit	1 872 137	975 711
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	**2 528 981**	**2 550 085**
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	1 060 360	677 948
Dépôts à vue et à terme auprès des établissements de crédit	1 468 620	1 872 137
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	**(21 104)**	**1 124 193**

Notes annexes aux états financiers

NOTE A - Résumé des règles comptables appliquées par la Banque

1. Normes comptables

1.1 Référentiel comptable

Les comptes individuels de la Banque sont établis conformément aux normes comptables internationales (*International Financial Reporting Standards* - IFRS) telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union européenne.

La Banque n'a pas appliqué de nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne pour lesquelles l'application en 2020 est optionnelle.

1.2 Réforme des taux d'intérêt de référence (Réforme IBOR)

- *Contexte de la réforme*

En 2014, le Conseil de Stabilité Financière et l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs ont recommandé le renforcement des indices IBOR et leur remplacement par des taux sans risques (RFR) basés sur les taux à un jour et les transactions réelles.

L'Union européenne a publié le 15 janvier 2020 un règlement de la Commission approuvant la "Réforme des taux d'intérêt de référence - Phase 1 (amendements à l'IFRS 9, l'IAS 39 et l'IFRS 7)". Les modifications constituent une première réaction aux effets potentiels que la réforme des IBOR pourrait avoir sur l'information financière et traitent des questions préalables au remplacement.

Aussi, le 13 janvier 2021 l'Union européenne a publié un règlement de la Commission approuvant la "Réforme des taux d'intérêt de référence - Phase 2 (amendements à l'IFRS 9, l'IAS 39, l'IFRS 7, l'IFRS 4 et l'IFRS 16)". Les modifications portent sur des questions qui pourraient affecter l'information financière après la réforme d'un taux d'intérêt de référence, y compris son remplacement par d'autres taux de référence.

- *Le processus de remplacement des IBOR*

Le processus de remplacement des IBOR se situe à différentes étapes et progresse à des rythmes différents, dans plusieurs devises. Les indices EONIA (EUR), LIBOR GBP, LIBOR JPY, LIBOR CHF et LIBOR USD à une semaine et à deux mois cesseront d'exister après 2021, tandis que les indices EURIBOR, WIBOR, BUBOR et STIBOR devraient être publiés au-delà de 2021 dans des formats réformés. Le LIBOR USD pour les maturités un, trois, six et douze mois devrait être interrompu d'ici juin 2023.

- *Organisation du projet de mise en œuvre de la réforme et implications pour la Banque*

Concernant les produits dérivés, la CEB a adhéré au Protocole ISDA IBOR *Fallbacks* en janvier 2021, qui modifie multilatéralement les accords-cadres ISDA existants et les swaps en cours avec toutes les autres contreparties ayant adhéré au protocole afin d'incorporer les taux de repli IBOR. Ces taux de repli remplacent les IBOR existants mentionnés dans ces swaps en cas de survenance de certains événements déclencheurs (notamment en cas d'arrêt définitif de la publication d'un IBOR). Ces mêmes taux de repli s'appliquent aux nouveaux swaps via des définitions révisées que l'ISDA a publié avec le Protocole ISDA IBOR *Fallbacks*.

Dans le cadre de ses activités de prêts, la Banque a des expositions IBOR sur les prêts à taux variable accordés à ses clients. La Banque utilise des produits dérivés pour couvrir les risques de marché issus de ses opérations de prêt, d'investissement et de financement.

Compte tenu de ses opérations, la Banque appliquera en 2021 la réforme des taux d'intérêts de référence. Un groupe de travail évalue les risques et impacts potentiels de cette transition et suit de manière proactive les derniers développements initiés par les régulateurs et les associations professionnelles. La Banque a pris des mesures pour migrer des taux de référence actuels IBOR aux nouveaux taux sans risque conformes aux réglementations en vigueur et à venir pour les nouveaux taux de référence.

1.3 Monnaie de présentation

La monnaie de présentation des comptes est l'euro. Les montants présentés dans les états financiers et dans les notes annexes sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

2. Opérations en devises

Les états financiers sont établis en euros.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euros (monnaie fonctionnelle de la CEB) au cours du change en vigueur à la date de clôture de l'exercice comptable. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés au compte de résultat.

Les opérations de change à terme sont évaluées à la valeur de marché en utilisant le cours de change à terme de la devise concernée pour la période restant à courir. Les positions de change au comptant sont évaluées selon les cours de change au comptant de fin de période comptable. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées dans le compte de résultat.

3. Recours à des estimations

Dans le cadre de l'application du référentiel IFRS, la CEB a recours à des estimations pour déterminer la valeur de ses instruments financiers, principalement pour la valorisation des instruments dérivés et pour la détermination du risque de crédit des actifs et engagements financiers. En dehors de ces aspects, la nature des opérations réalisées par la CEB ne conduit pas, en termes de jugement et de complexité d'évaluation, à procéder à des estimations ou à définir des hypothèses significatives pour l'élaboration de ses états financiers. Cependant, des hypothèses économiques et démographiques sont retenues pour évaluer les avantages du personnel postérieurs à l'emploi.

4. Actifs et passifs financiers

Les instruments financiers représentent les droits ou obligations contractuels de recevoir ou de payer des liquidités ou d'autres actifs financiers. Les activités bancaires de la CEB sont généralement contractualisées sous la forme d'instruments financiers qui recouvrent un large panel d'actifs et de passifs tels les prêts, les titres de dette, les emprunts obligataires et les instruments dérivés (swaps, contrats à terme).

Dans les états financiers, le classement et le mode d'évaluation des actifs et passifs financiers sont en fonction de leurs caractéristiques contractuelles ainsi que de la manière dont la CEB gère ces instruments financiers.

Cette distinction n'est cependant pas applicable aux instruments dérivés qui sont toujours évalués au bilan à leur juste valeur quel que soit l'objet de leur détention (activités de marché ou opérations de couverture).

Les instruments financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Classement et évaluation des actifs et passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont classés au bilan dans trois catégories (coût amorti, juste valeur par résultat et juste valeur par capitaux propres) qui déterminent leur traitement comptable et leur mode d'évaluation ultérieure. Ce classement est fait en fonction des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels et de la manière dont la Banque gère ces instruments financiers (modèle d'activité).

Analyse des caractéristiques des flux contractuels

L'analyse des caractéristiques des flux contractuels a pour objectif de limiter la possibilité de comptabiliser les revenus d'actifs financiers sur la base du taux d'intérêt effectif aux seuls instruments dont les caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat de prêt dit basique, impliquant une forte prédictibilité des flux de trésorerie associés. Tous les autres actifs financiers qui n'ont pas de telles caractéristiques sont évalués à la juste valeur par résultat, quel que soit le modèle d'activité dans le cadre duquel ils sont détenus.

Les flux de trésorerie contractuels qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû sont compatibles avec un contrat de prêt dit basique (flux SPPI : Seulement Paiement de Principal et d'Intérêts).

Dans un contrat de prêt basique, les intérêts consistent principalement en une contrepartie pour la valeur temps de l'argent et pour le risque de crédit. Tous les actifs financiers non-basiques sont obligatoirement comptabilisés à la juste valeur par résultat, quel que soit le modèle d'activité dans le cadre duquel ils sont détenus.

Analyse du modèle

Le modèle d'activité représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Pour déterminer le classement et le mode d'évaluation comptables des actifs financiers, il est nécessaire de faire la distinction entre trois modèles d'activités :

- un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers ;
- un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers et sur la vente de ces actifs ;
- un modèle propre aux autres actifs financiers, notamment de transaction, dans lequel la collecte des flux contractuels est accessoire.

4.1 Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont classés au coût amorti si les deux critères suivants sont réunis : le modèle d'activité consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels ("collecte") et les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal.

Critère du modèle d'activité

Les actifs financiers sont gérés en vue de collecter des flux de trésorerie par la perception des paiements contractuels sur la durée de vie de l'instrument.

Critère des flux de trésorerie

Le critère des flux de trésorerie est satisfait si les modalités contractuelles de l'instrument de dette donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui représentent uniquement des remboursements du principal et d'intérêts sur le principal restant dû. La catégorie "Actifs financiers au coût amorti" inclut notamment les prêts accordés et des titres détenus en vue de collecter les flux contractuels (bons du Trésor, obligations d'état et autres titres de dette).

Comptabilisation

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération. Ils sont évalués postérieurement au coût amorti, intérêts courus compris et déduction faite des remboursements en capital et intérêts intervenus au cours de la période écoulée. Ces actifs financiers font également l'objet dès l'origine d'un calcul de dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit (note R). Les intérêts sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif déterminé à l'origine du contrat.

Dans le cadre d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable des actifs est ajustée des gains et pertes attribuables au risque couvert, en application de la norme IFRS 9.

4.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Instruments de dette

Les instruments de dette sont classés à la juste valeur par capitaux propres si les deux critères suivants sont remplis :

Critère du modèle de gestion

Les actifs financiers sont détenus dans un modèle de gestion dont l'objectif est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et la vente des actifs financiers ("collecte et vente"). Cette dernière n'est pas accessoire mais fait partie intégrante du modèle de gestion.

Critère des flux de trésorerie

Les principes sont identiques à ceux applicables aux actifs financiers au coût amorti. Les titres détenus en vue de collecter les flux contractuels ou d'être vendus et respectant les critères des flux de trésorerie sont notamment classés dans cette catégorie.

Comptabilisation

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération. Ils sont évalués ultérieurement à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont enregistrées dans les capitaux propres dans la partie "Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres". Ces actifs financiers font également l'objet d'un calcul de pertes attendues au titre du risque de crédit selon les mêmes modalités que celles applicables aux instruments de dette au coût amorti. Lors de la cession, les variations de valeur précédemment comptabilisées en capitaux propres recyclables sont reclassées en compte de résultat. D'autre part, les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif déterminé à l'origine du contrat.

Dans le cadre d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable des actifs est ajustée des gains et pertes attribuables au risque couvert, en application de la norme IFRS 9.

Instruments de capitaux propres

Les placements dans des instruments de capitaux propres tels que des actions sont classés sur option, transaction par transaction, en instruments à la juste valeur par capitaux propres. Lors de la cession des actions, les variations de valeur précédemment comptabilisées en capitaux propres ne sont pas constatées en résultat. Seuls les dividendes, dès lors qu'ils représentent une rémunération de l'investissement et non pas un remboursement de capital, sont comptabilisés en résultat. Ces instruments ne font pas l'objet de dépréciation.

4.3 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers en valeur de marché par résultat concernent les instruments de dette non détenus à des fins de transaction qui ne remplissent pas le critère du modèle d'activité "collecte" ou "collecte et vente", ou celui des flux de trésorerie.

Ces instruments financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, les frais de transaction initiaux étant directement comptabilisés en résultat. En date d'arrêté, les variations de la valeur de marché sont enregistrées en résultat dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat".

4.4 Passifs financiers

Un instrument financier émis ou ses composantes sont classés en tant que passif, conformément à la substance économique du contrat juridique.

Les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dette s'il existe une obligation contractuelle pour la Banque de délivrer de la trésorerie à leurs détenteurs.

Dettes représentées par un titre

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

En application de la norme IFRS 9, dans le cadre d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable des émissions est ajustée des gains et pertes attribuables au risque couvert.

4.5 Engagements de financement et de garantie

Les engagements de financement et de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés en tant qu'instruments dérivés à la valeur de marché par résultat sont présentés dans la note S relative aux engagements donnés et reçus. Ils font l'objet d'une dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit. Ces provisions sont présentées sous la rubrique "Provisions".

4.6 Dépréciation des actifs financiers au coût amorti et des instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres

Le modèle de dépréciation pour risque de crédit est basé sur les pertes attendues. Ce modèle s'applique aux prêts et aux instruments de dette classés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière donnée qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par résultat.

Principe général

La Banque identifie trois "étapes" correspondant chacune à une situation spécifique au regard de l'évolution du risque de crédit de la contrepartie depuis la comptabilisation initiale de l'actif.

Pertes de crédit attendues à 12 mois "étape 1" :

A la date d'arrêté, si le risque de crédit de l'instrument financier n'a pas augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale, cet instrument fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour un montant égal aux pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir).

Pertes de crédit attendues à maturité pour les actifs non dépréciés "étape 2" :

La provision pour dépréciation est évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie (à maturité) si le risque de crédit de l'instrument financier a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale sans que l'actif financier soit déprécié.

Pertes de crédit attendues à maturité pour les actifs financiers dépréciés "étape 3" :

Lorsqu'un actif est déprécié, la provision pour dépréciation est également évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues à maturité.

Ce modèle général est appliqué à l'ensemble des instruments financiers dans le champ de la dépréciation d'IFRS 9.

Les intérêts sont calculés sur la valeur brute comptable pour les encours des étapes 1 et 2.

Pour les encours de l'étape 3, les produits d'intérêts sont calculés sur la base du coût amorti des créances (c'est-à-dire la valeur brute comptable nette de la provision pour dépréciation).

Définition du défaut

La définition du défaut est identique à celle utilisée par les ratios bâlois. Ainsi, les contreparties sont considérées en situation de défaut, lorsqu'un arriéré de paiement supérieur à 90 jours est constaté.

Actifs financiers dépréciés

Un actif financier est déprécié et classé en étape 3 lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs de cet actif financier ont eu lieu.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants : l'existence d'impayés depuis 90 jours au moins ; la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré.

Augmentation significative du risque de crédit

L'augmentation significative du risque de crédit peut s'apprécier en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables et en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale.

L'appréciation de la détérioration repose sur la comparaison des notations ou des probabilités de défaut en date de comptabilisation initiale des instruments financiers avec celles existant en date de clôture.

Mesure des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit (c'est-à-dire la valeur actuelle des déficits de trésorerie) pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers. Elles sont calculées de manière individuelle, pour chaque exposition.

En pratique, pour les expositions classées en étape 1 et 2, les pertes de crédit attendues sont calculées comme le produit de la probabilité de défaut ("PD"), la perte en cas de défaut (*Loss Given Default* - "LGD") et le montant de l'exposition en cas de défaut (*Exposure at Default* - "EAD"), actualisés au taux d'intérêt effectif de l'exposition. Elles résultent du risque de défaut dans les 12 mois à venir (étape 1) ou du risque de défaut sur la durée de vie à maturité (étape 2).

Pour les expositions classées en étape 3, les pertes de crédit attendues sont calculées comme la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des déficits de trésorerie sur la durée de vie de l'instrument. Les déficits de trésorerie représentent la différence entre les flux de trésorerie contractuels exigibles et les flux de trésorerie attendus.

La méthodologie mise en place s'inspire des concepts et dispositifs existants (dispositif bâlois en particulier).

Probabilité de défaut (PD)

La probabilité de défaut est une estimation de la probabilité de survenance d'un défaut sur un horizon de temps donné.

La mesure des pertes de crédit attendues requiert l'estimation à la fois des probabilités de défaut à 1 an et des probabilités de défaut à maturité. Les PD à 1 an et à maturité sont des probabilités de défaut "point in time" (PIT) dérivés des PD réglementaires, basées sur des moyens longs termes à travers le cycle, ajustés afin de refléter les conditions actuelles.

Etant donné l'absence de données internes avec une profondeur suffisante, la CEB fait recours à des fournisseurs externes de données PD calibrées en fonction des portefeuilles de contreparties de la Banque.

Perte en cas de défaut (LGD)

La perte en cas de défaut est la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie attendus, actualisés au taux d'intérêt effectif en date de défaut. La LGD est exprimée en pourcentage de l'EAD.

L'estimation des flux de trésorerie attendus tient compte des flux de trésorerie résultant de la vente d'une sûreté détenue ou d'autres rehaussements de crédit si ceux-ci sont inclus dans les conditions contractuelles et ne sont pas comptabilisés séparément par l'entité, nette des coûts d'obtention et de vente de ces sûretés.

Etant donné l'absence de données internes avec une profondeur suffisante, la CEB fait recours à des fournisseurs externes de données LGD calibrées en fonction des portefeuilles de contreparties de la Banque, des rehaussements de crédit et de l'effet "bas de cycle" (PIT).

Exposition en cas de défaut (EAD)

L'exposition en cas de défaut d'un instrument est le montant résiduel anticipé dû par le débiteur au moment du défaut. Ce montant est défini en fonction du profil de remboursement attendu et prend en compte, selon les types d'exposition, les amortissements contractuels, les remboursements anticipés attendus et les tirages attendus sur les lignes de crédit.

Information prospective

Le montant des pertes de crédit attendues est calculé sur la base d'une moyenne pondérée de scénarios probabilisés, tenant compte des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions raisonnables et justifiables de la conjoncture économique.

Les principes appliqués en matière des informations prospectives dans le calcul des pertes de crédit attendues sont détaillés en note R - Coût du risque.

4.7 Coût du risque

Le coût du risque comprend les dotations et reprises de provisions couvrant les pertes de crédit attendues à 12 mois et à maturité (étape 1 et étape 2) relatifs aux instruments de dettes comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière. Le coût du risque comprend également les dotations et reprises de provisions des actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur (étape 3), les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances dépréciées.

4.8 Instruments dérivés

Les instruments financiers dérivés sont conclus par la CEB pour gérer et couvrir les risques de taux et/ou de change des instruments sous-jacents. Il s'agit d'instruments financiers dérivés de couverture.

Les opérations de couverture concernent des éléments ou transactions individuelles (opérations de micro-couverture).

Depuis le 1er janvier 2019, la CEB applique la phase 3 de la norme IFRS 9 en matière de comptabilité de couverture générale, ou micro-couverture, en remplacement de la norme IAS 39 "Instruments financiers : comptabilisation et évaluation".

L'objectif de la phase 3 de l'IFRS 9 est de mieux aligner les activités de gestion des risques d'une entité avec les états financiers en changeant certains principes de base de la comptabilité de couverture.

Premièrement, la norme IFRS 9 phase 3 isole le coût de couverture compris dans la relation de couverture pour le comptabiliser séparément en capitaux propres. En IAS 39, le coût de couverture, représenté par la valeur temps des options, les *forward points* et les *spreads* relatifs au risque de base de devise, était enregistré dans le compte de résultat.

Pour la CEB, ces changements ont principalement affecté les relations de couverture où les éléments couverts sont désignés avec les instruments de couverture suivants :

- swaps de devises fixes / flottants désignés dans les couvertures de juste valeur (*Fair Value Hedges*)
- swaps de devises flottants / flottants désignés dans les couvertures de flux de trésorerie (*Cash Flow Hedges*).

Deuxièmement, l'IFRS 9 a modifié les critères pour démontrer l'efficacité des relations de couverture :

- L'exigence d'IAS 39 d'une corrélation entre les variations de la juste valeur de l'élément couvert et les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture dans une fourchette de 80% à 125% n'est plus obligatoire
- IFRS 9 ne prescrit pas de méthode spécifique pour évaluer si une relation de couverture répond aux critères d'efficacité mais autorise à la fois des tests d'efficacité qualitatifs et quantitatifs si :
 - il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture,
 - le risque de crédit ne prédomine pas sur les variations de valeur résultant de ce lien économique et
 - la relation de couverture continue à être alignée sur la stratégie documentée de gestion des risques.

Les instruments dérivés sont classés en deux catégories :

- Dérivés détenus à des fins de transaction

Les instruments dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comme instruments de couverture. Ils sont inscrits dans la rubrique "Instruments financiers à la juste valeur par résultat" à l'actif du bilan lorsque la valeur de marché est positive, et au passif du bilan lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes sont portés au compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

- Dérivés et comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur est utilisée par la Banque pour couvrir notamment le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, pour des instruments financiers identifiés (prêts, titres de dette, émissions).

Les couvertures de flux de trésorerie sur taux d'intérêt permettent de couvrir des éléments exposés aux variations de flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier comptabilisé au bilan (prêts, titres ou dettes à taux variable). L'objectif de cette relation de couverture est de se prémunir contre une variation défavorable des flux de trésorerie futurs d'un élément susceptible d'affecter le compte de résultat.

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, la Banque documente la relation de couverture, dès sa mise en place. Cette documentation précise l'actif ou le passif concerné, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité de la couverture.

La couverture doit satisfaire à toutes les exigences d'efficacité de couverture telles que définies par l'IFRS 9 ; cette efficacité doit être appréciée à la mise en place de la couverture, puis tout au long de sa durée de vie.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur juste valeur et les variations de juste valeur portées au compte de résultat dans le poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat", symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée conformément à la classification de l'instrument couvert, dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés. L'incidence dans le compte de résultat représente l'inefficacité éventuelle de la couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés de couverture sont enregistrées en capitaux propres parmi les "Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres" pour leur part efficace, tandis que la partie inefficace est constatée au poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" du compte de résultat. S'agissant de dérivés de taux d'intérêt, la partie correspondant aux intérêts courus de l'instrument financier dérivé est inscrite au compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits ou charges assimilées", symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture, ou si elle ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

4.9 Détermination de la juste valeur

La juste valeur des actifs et passifs financiers est constituée de leurs valeurs de marché et des ajustements additionnels de valorisation requis par l'IFRS 13.

- Valeur de marché

Les actifs et passifs financiers des catégories "Instruments financiers à la juste valeur par résultat", "Instruments financiers dérivés de couverture" et "Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres" sont évalués et enregistrés à leurs valeurs de marché. La valeur de marché correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La valeur de marché est déterminée :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif ;
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à :
 - des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des hypothèses financières reconnues, et
 - des paramètres dont la valeur est déterminée soit à partir des prix d'instruments traités sur des marchés actifs, soit à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives, du fait de l'absence de marché actif.

D'autre part, les instruments dérivés (swaps de change, de taux et de devises) sont valorisés sur la base des modèles communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) en utilisant des paramètres observables.

- Ajustements de valorisation

Les ajustements de valorisation permettent d'intégrer dans la juste valeur le risque de contrepartie et le risque de crédit propre de la Banque.

L'ajustement de valeur pour risque de contrepartie (*Credit Valuation Adjustment* - CVA) reflète le risque pour la Banque de ne pas recouvrer la totalité de la valeur de marché de ses transactions, en cas de défaut d'une de ses contreparties.

L'ajustement de valeur pour risque de crédit propre (*Own Credit Adjustment* - OCA et *Debit Valuation Adjustement* – DVA) représente l'effet du risque de crédit de la CEB sur la valorisation de ses émissions et des instruments financiers dérivés.

Ces ajustements sont calculés contrepartie par contrepartie et s'appuient sur les estimations d'exposition en cas de défaut, de probabilité de défaut et de recouvrement en cas de défaut.

L'exposition en cas de défaut est estimée via un modèle quantifiant l'exposition en risque à partir de la simulation de facteurs de risque. Ce modèle tient compte des mouvements de collatéral qui dépendent des caractéristiques du contrat de collatéral *Credit Support Annex* (CSA).

La CVA et la DVA sont inscrites dans la rubrique "Instruments financiers à la juste valeur par résultat" à l'actif du bilan lorsque leurs valeurs sont positives, et au passif du bilan lorsqu'elles sont négatives. Les gains et pertes sont portés au compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

4.10 Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Décomptabilisation des actifs financiers

La Banque décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque la CEB a transféré les droits contractuels à recevoir des flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, la Banque maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Décomptabilisation des passifs financiers

La Banque décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

Opérations de pensions

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan de la CEB dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé au coût amorti sous la rubrique "Passifs financiers au coût amorti".

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan de la Banque. La créance correspondante est comptabilisée au coût amorti sous la rubrique "Actifs financiers au coût amorti".

5. Revenus et charges d'intérêts

Les revenus et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Ce calcul inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction ainsi que toutes primes et décotes.

6. Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan de la Banque comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation et, depuis le 1er janvier 2019, les contrats de location rentrant dans le champ d'application de la norme IFRS 16 "Contrats de location" qui remplace la norme la norme IAS 17 "Contrats de location".

Selon la norme IFRS 16, les contrats de location rentrant dans son champ d'application, doivent être comptabilisés au bilan du preneur. Le montant représentant le droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat est comptabilisé comme une immobilisation corporelle (note H) et le montant correspondant aux loyers à verser est comptabilisé comme un passif locatif (note I).

Dans le compte de résultat, le droit d'utilisation est amorti sur la durée du contrat et une charge d'intérêt est comptabilisée sur le passif locatif.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition majoré des frais directement attribuables à l'acquisition.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, en fonction de la durée d'utilité attendue du bien par la Banque, la valeur résiduelle du bien étant déduite de sa base amortissable.

À chaque date de clôture, les immobilisations sont évaluées à leur coût amorti (coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur) et, le cas échéant, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'un ajustement comptable.

- Immobilisations corporelles

La partie "construction" de l'immeuble d'exploitation est ventilée selon les composants suivants, qui sont amortis selon leur propre durée d'utilité :

- Gros œuvre, façades et toitures [1]	-
- Installations générales techniques	10 ans
- Agencements et aménagements	10 ans

[1] *Compte-tenu de l'emplacement au centre de Paris de l'immeuble du siège de la Banque, la valeur résiduelle est affectée au composant "gros œuvre, façades et toitures" lequel ne fait pas l'objet d'un amortissement.*

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon les durées suivantes :

- Aménagements et mobilier	10 ans
- Véhicules de transport	4 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 ans

- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles (logiciels informatiques) sont amorties selon les durées suivantes :

- Logiciels métiers	5 ans
- Logiciels système	3 ans
- Logiciels bureautiques	1 an

7. Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Le régime de pension de la Banque est un régime à prestations définies, financé par des cotisations versées à la fois par la Banque et par les agents. Les prestations sont calculées en fonction des années de service et en pourcentage du traitement de base de la dernière année d'activité.

Les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (couverture médicale, ajustement fiscal et cessation anticipée d'activité) sont également des régimes à prestations définies.

Ces régimes constituent un engagement pour la Banque, qui donne lieu à évaluation et provisionnement. Conformément à la norme IAS 19, ces engagements font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières. Les gains ou pertes actuariels sont enregistrés au bilan sous la rubrique "Provisions" par contrepartie des "Autres éléments du résultat global".

Le montant des provisions relatives à ces engagements est déterminé par un actuaire indépendant, selon la méthode des unités de crédit projetées.

8. Compte de dividendes sociaux

Le Compte de dividendes sociaux (CDS) est utilisé pour financer des dons en faveur de projets conformes aux objectifs de la CEB et situés dans des pays éligibles, tels que définis par le Conseil d'administration. Les modalités de fonctionnement du CDS ont été révisées par la Résolution 1589 (2016) du Conseil d'administration, approuvée le 17 novembre 2016. La révision a consisté à rendre tous les États membres de la Banque éligibles aux dispositifs de garantie.

En novembre 2019, le Conseil d'administration a amendé la méthodologie utilisée pour fournir des garanties CDS pour des prêts de la CEB. La nouvelle méthodologie est basée sur le concept de valeur à risque, c'est-à-dire le montant des pertes qui ne sera pas dépassé pour une période donnée et une probabilité. Elle permettra à la Banque de garantir un montant plus important de prêts, jusqu'à deux fois le montant couvert selon la méthodologie actuelle, tout en conservant une approche prudente en matière de risques. Le Conseil d'administration a adopté la nouvelle méthodologie en amendant la politique du CDS par la Résolution 1612 (2019).

Les dons financés par le CDS peuvent prendre la forme d'assistance technique, de bonifications d'intérêt, de garanties et de contributions.

- Bonifications d'intérêt

Les bonifications d'intérêt sont utilisées afin de réduire le montant d'intérêts supportés par un emprunteur de la CEB. Les bonifications d'intérêt couvrent le différentiel entre le taux d'intérêt appliqué par la Banque et celui effectivement payé par l'emprunteur pour chaque tranche de prêt.

- Garanties

Les garanties sur les prêts accordées par la CEB permettent à la Banque de financer des projets à fort impact social mais qui comportent un risque de crédit élevé. Le montant, l'élément déclenchant et le mécanisme de recouvrement sont déterminés au cas par cas.

- Assistance technique

L'assistance technique est utilisée pour aider un emprunteur de la CEB à préparer et mettre en œuvre son projet. Peuvent ainsi être financés des études de pré-faisabilité, de faisabilité et des études techniques, des plans de conception et de mise en œuvre, des évaluations institutionnelles et juridiques, de même que des services de conseils nécessaires à la préparation, l'exécution, le suivi et le *reporting*, la supervision des procédures d'achat et des évaluations d'impact.

- Contributions

Des contributions peuvent être accordées en cas de situations d'urgence ou sous la forme de contributions en faveur d'une cause commune dans les États membres, menée en coopération avec d'autres acteurs internationaux.

Les dons du CDS sont approuvés par le Conseil d'administration de la Banque, à l'exception des dons d'assistance technique inférieurs ou égaux à € 300 milliers, qui sont approuvés par le Gouverneur.

Le CDS est alimenté pour l'essentiel par des contributions des États membres de la Banque, sous forme de dividendes à caractère social versés lors de l'affectation du résultat annuel de la Banque.

9. Parties liées

Au regard de la norme IAS 24, la Banque n'est la filiale d'aucune entité. Les états financiers ne sont pas affectés par des relations avec des parties liées.

Les informations relatives aux dirigeants de la Banque sont listées au paragraphe 10 ci-après.

10. Rémunération des dirigeants

Le Statut de la CEB stipule que l'organisation, l'administration et le contrôle de la Banque sont assurés par les organes suivants :

- le Conseil de direction,
- le Conseil d'administration,
- le Gouverneur, et
- le Comité de surveillance.

Le Conseil de direction et le Conseil d'administration se composent, chacun, d'un Président et d'un représentant désigné par chaque État membre. Le Président du Conseil de direction et le Président du Conseil d'administration sont élus par le Conseil de direction pour un mandat de 3 ans, renouvelable une fois. Un Vice-Président est élu parmi les membres de chaque Conseil. Les indemnités annuelles de fonction des Présidents et des Vice-Présidents sont fixées pour la durée de leur mandat par le Conseil d'administration.

Le Gouverneur est élu par le Conseil de direction pour un mandat de 5 ans, renouvelable une fois. Il est assisté par un ou plusieurs Vice-Gouverneurs, nommés par le Conseil de direction pour un mandat de 5 ans, renouvelable une fois, sur proposition du Gouverneur, suite à l'avis conforme du Conseil d'administration et après consultation des membres du Conseil de direction. Leurs émoluments sont fixés par le Conseil d'administration, dans le cadre de l'approbation du budget annuel de la Banque.

Les dirigeants de la CEB ne perçoivent pas de stock-options ni aucune autre forme de prime. Le Gouverneur et les Vice-Gouverneurs sont affiliés aux régimes de couverture médicale et sociale ainsi qu'au régime de pension de la CEB.

En synthèse, la rémunération brute des dirigeants de la CEB en place s'analyse comme suit :

En milliers d'euros

	2020	2019
Indemnités de fonction		
Président du Conseil de direction	45	45
Président du Conseil d'administration	45	45
Vice-Président du Conseil de direction [1]	6	5
Vice-Président du Conseil d'administration	6	6
Émoluments		
Gouverneur Wenzel	386	376
Vice-Gouverneur Monticelli	294	286
Vice-Gouverneur Sánchez-Yebra Alonso	294	286
Vice-Gouverneur Boček [2]	294	191

[1] Les indemnités de fonction sont versées à raison de € 500 par mois. Le titulaire actuel a pris ses fonctions le 30 mars 2019. Le poste avait été vacant lors du 1er trimestre 2019.

[2] Vice-Gouverneur Boček a pris ses fonctions le 1er mai 2019. Le poste avait été laissé vacant lors des quatre premiers mois de 2019 et toute l'année 2018. Son mandat s'achèvera le 15 août 2021.

11. Régime fiscal

Le Troisième Protocole additionnel à l'Accord Général sur les Privilèges et Immunités du Conseil de l'Europe stipule que les avoirs, revenus et autres biens de la Banque, sont exonérés de tout impôt direct dans les Etats membres de la Banque.

NOTE B - Gestion des risques

L'objectif principal de la gestion des risques consiste à garantir la viabilité financière ainsi que la résilience opérationnelle à long terme de la Banque, tout en lui permettant de remplir son mandat social. La Banque vise l'application des meilleures pratiques bancaires internationales (MPB) afin de promouvoir une culture de risques solide et prudente à travers toutes ses activités.

Cette note présente des informations sur les principaux types de risques financiers auxquels la Banque est exposée dans ses activités, notamment le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et le risque opérationnel. Elle fournit également des informations sur les objectifs, politiques, procédures, limites et contrôles qui permettent à la CEB l'identification, l'évaluation, le suivi, le *reporting*, la réduction et le contrôle de ces risques.

La Banque n'est pas soumise aux règlementations de ses états membres. Toutefois, elle considère les directives sur la règlementation bancaire de l'Union européenne ainsi que les recommandations du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (*Basel Committee on Banking Supervision*) comme référence pour son dispositif de gestion des risques.

La CEB révise régulièrement ses politiques de risques et contrôles, y compris ses procédures de suivi en conformité avec les meilleures pratiques bancaires.

■ Appétence pour le risque

La Banque définit l'appétence pour le risque par le niveau et les types de risques agrégés et sa volonté d'y faire face dans la limite de ses capacités de risques en vue de la réalisation de ses objectifs stratégiques définis dans son plan de développement.

Afin d'accorder des prêts à des taux avantageux qui représente l'un des instruments clés de la CEB pour remplir son mandat, il est nécessaire de lever des fonds sur les marchés financiers à des taux compétitifs. A cette fin, le maintien d'un profil de risque très solide est primordial.

Le profil financier et des risques de la CEB repose sur l'appétence pour le risque défini par des indicateurs clés quantitatifs et qualitatifs ainsi que des limites fixées dans son cadre prudentiel (chapitre 4).

La gestion à long terme de risques adopte une approche prudente et réduit le risque de crédit afin d'assurer la viabilité financière de la Banque. La Banque a développé et mis en œuvre un dispositif complet de la gestion des risques de crédit pour l'identification, l'évaluation, le suivi, le *reporting*, la réduction et le contrôle de tous les risques émanant des opérations de la CEB, résultant à la fois de ses transactions de bilan et hors bilan.

■ Organisation

La Direction du Risque & Contrôle (R&C) est responsable de l'application du dispositif de la gestion des risques, en particulier pour l'identification, le suivi et le *reporting* de tous les risques dans l'ensemble de la Banque. En coordination avec d'autres directions, R&C fait des propositions de politiques et de méthodologies en matière de risques, supervise leur application, assure la cohérence globale de la gestion des risques et garantit l'exhaustivité dans le *reporting* en matière de risques.

R&C est indépendante des autres directions opérationnelles et administratives et placée sous la responsabilité directe du Gouverneur. Les divisions du R&C sont dédiées à des types de risques spécifiques : risque de crédit, risque de marché -y compris la Gestion Actif-Passif (ALM) dans une optique de risque- et risques opérationnels.

La Direction Finances est responsable d'ALM ainsi que les risques de liquidité de la Banque.

■ Comités décisionnaires

La Banque a mis en place des comités décisionnaires chargés de définir et de superviser les politiques de gestion des risques dans leurs domaines respectifs. Tous ces comités sont présidés par le Gouverneur.

- Le *Comité de Risques* ou *Credit Risk Committee* (CRC) se réunit une fois par semaine et prend des décisions par rapport à l'exposition des opérations de prêts et des transactions financières s'appuyant sur les analyses des risques de crédit et recommandations internes.

- Le *Comité Actif-Passif* (ALCO) se réunit une fois par mois, ou plus fréquemment, le cas échéant, pour définir les orientations stratégiques et examine de façon prospective les risques liés aux taux d'intérêt, aux taux de change et à la liquidité identifiés dans le bilan.

- Le *Comité Organisation et Risques Opérationnels* (CORO) se réunit deux fois par an pour examiner les questions liées aux risques opérationnelles et veille à ce que des mesures adéquates soient prises pour la réduction, le suivi et le contrôle de ces risques.

- Le *Comité de Pilotage Informatique* gère toutes les questions liées aux systèmes d'information et prend les mesures nécessaires à la continuité des activités opérationnelles. Par ailleurs, afin d'assurer que les décisions liées aux systèmes d'information répondent aux enjeux et aux priorités des métiers. Le Comité de Projets Informatiques, présidé par un Vice-Gouverneur, se réunit régulièrement et permet l'anticipation des besoins des métiers et le développement d'une vision commune de l'informatique.

■ Instances de contrôle

L'Audit Interne (AI) est une entité permanente, autonome du système de contrôle interne au sein de la CEB. L'AI a pour mission d'assurer, de manière indépendante et objective, au Gouverneur et aux Organes de contrôle de la CEB que les activités et les transactions sont bien effectuées et sous contrôle. L'AI passe en revue les activités de la CEB ainsi que leurs risques inhérents, et veille à ce qu'elles soient menées en conformité avec les politiques, les procédures et les bonnes pratiques existantes. Il émet également des recommandations pour d'éventuelles améliorations des opérations de la CEB.

Le Bureau du Contrôle de la conformité (OCCO) est l'unité organisationnelle chargée de traiter les questions liées aux risques en matière de blanchiment de capitaux / financement du terrorisme, d'évasion fiscale ainsi que les questions d'intégrité, de fraude et de corruption. La mission de l'OCCO est de protéger la Banque des risques réputationnels et financiers, de promouvoir des normes éthiques professionnelles élevées et de contribuer de manière indépendante à la gestion des risques de non-conformité de la CEB. L'activité principale de l'OCCO repose sur l'exécution des contrôles préalables d'intégrité liés aux opérations et contreparties, la sauvegarde de l'intégrité de la Banque dans ses opérations financières et de ses prêts ainsi que de l'intégrité et de la déontologie de son personnel et des Organes Collégiaux résultant d'un manquement au respect des normes et politiques en place. En outre, l'OCCO s'assure que les procédures de sélection de passations de marché soient en conformité avec les règles internes de la CEB.

Le **Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI)** au Contrôle de le Conformité s'assure que les actifs et technologies d'information de la CEB soient protégés de manière appropriée. Le RSSI est en charge de la définition de la politique de sécurité, de la conception du cadre sécuritaire et de l'identification, du développement, de la mise en œuvre et de la maintenance des processus dans tous les domaines de la CEB afin de réduire les risques liés à l'information et ses technologies. Le RSSI est responsable du traitement des incidents, de l'établissement des normes et contrôles adéquats, de la gestion des technologies de la sécurité, de la sensibilisation à la sécurité de l'information. Enfin, il s'assure de la bonne application des procédures et politiques liées à la sécurité de l'information.

Le **Comité de surveillance** est composé, selon un schéma de rotation, de trois représentants issus des états membres et nommés par le Conseil de direction pour un mandat de trois ans (le membre sortant assurant pour un an la fonction de conseiller), le Comité de surveillance examine les comptes de la Banque et en vérifie l'exactitude. Le rapport du Comité de surveillance, dont un extrait est joint aux états financiers, est communiqué aux organes de gouvernance de la Banque dans le cadre de l'approbation des états financiers de l'exercice.

L'**Auditeur externe** est nommé pour un mandat de quatre ans par le Conseil de direction, renouvelable une fois pour une période supplémentaire de trois ans, basé sur l'avis du Comité de surveillance et sur recommandation du Conseil d'administration, suite à un appel d'offres. La mission de l'Auditeur Externe consiste à auditer les états financiers de la Banque selon les normes internationales d'audit IFAC[1] et à procéder à un examen des processus de contrôle interne et de gestion des risques. L'Auditeur Externe rédige plusieurs rapports, y compris le rapport d'opinion.

En complément, la Banque est évaluée par les trois ***agences de notation internationales***, Fitch Ratings, Moody's et Standard & Poor's, qui procèdent à des analyses approfondies sur sa situation financière et sa solvabilité à long terme, ainsi qu'aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, et lui attribuent une notation annuelle.

■ Communication interne et externe sur la gestion des risques

Un rapport détaillé sur l'exposition de la Banque au risque de crédit dans ses activités de prêts et de transactions financières est rédigé par la Direction du Risque & Contrôle et remis au *Credit Risk Committee* hebdomadaire.

La Direction Finances remet un rapport mensuel sur les risques de marchés, notamment sur le risque des taux d'intérêts, le risque de taux de change ainsi que la situation de liquidité, au *Comité Actif-Passif* (ALCO).

Le rapport trimestriel sur la gestion des risques préparé par R&C est adressé au Conseil d'administration et au Conseil de direction afin d'informer les actionnaires de l'évolution de l'exposition de la CEB aux principaux types de risques : crédit, marché, liquidité, risques opérationnels ainsi que la conformité avec le cadre prudentiel défini en interne.

En outre, la Banque communique aux agences de notation des informations très complètes à l'appui de leur exercice annuel d'évaluation. Le rapport annuel de la CEB relatif au formulaire 18-K lié à la déclaration d'enregistrement auprès de la *U.S. Securities and Exchange Commission* comprend également des informations sur la gestion des risques de la Banque.

Enfin, le rapport financier annuel du Gouverneur de la CEB donne une image fidèle des pratiques et procédures en place pour la gestion des risques au sein de la Banque et les données détaillées relatives à l'exposition aux risques.

[1] Fédération Internationale de Comptables.

1. Risque de crédit

■ Revue du processus d'évaluation

On entend par risque de crédit l'éventualité qu'un emprunteur ou qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles. La Banque est exposée au risque de crédit dans ses activités de prêts et de trésorerie du fait que les contreparties pourraient ne pas honorer leurs obligations contractuelles, ou que la valeur des investissements de la Banque pourrait se déprécier. Le risque de crédit peut également se matérialiser par l'éventualité d'une dégradation de notation avec un impact négatif sur le capital de la Banque ou sur le niveau de provision pour le risque de crédit. Le risque de crédit couvre également le risque pouvant survenir avant ou pendant le règlement. Par ailleurs, le risque des collatéraux fait aussi partie du risque de crédit (les collatéraux sont principalement une technique de réduction du risque). Globalement, le risque de crédit est une fonction du montant de l'exposition aux risques et de la qualité de crédit de la transaction ou de l'emprunteur.

■ Identification et évaluation du risque de crédit

La gestion des risques de crédit identifie toutes les sources potentielles du risque de crédit provenant de l'ensemble des produits et des opérations liés aux activités de prêt et de trésorerie résultant à la fois des transactions bilan et hors bilan. La Banque veille à ce que les risques associés à la mise en place de nouveaux produits ou d'opérations fassent l'objet de procédures de gestion et de contrôles adaptés. Le risque de crédit peut également se matérialiser par une dégradation de notation, un défaut de paiement ou au cours du processus du règlement d'une transaction.

L'évaluation du risque de crédit est gérée par l'unité Risque de crédit (CRU) (Division du Risques Financiers / Direction du Risque & Contrôle), une unité indépendante des responsables chargés de prêts et de transactions financières qui a pour but d'assurer : i) le contrôle approprié pour que les opérations soient établies conformément aux principes de risques ; ii) une capacité décisionnelle indépendante et sans être influencée par des relations avec les emprunteurs et intermédiaires. L'exposition au crédit est mesurée, suivie et contrôlée sur une base quotidienne. Le Management est averti de tout dépassement de limite éventuel.

A l'issue de l'évaluation interne du risque de crédit indépendante de la Banque des notations de crédit internes sont octroyées. Les notations de crédit internes reflètent l'avis sur la capacité et la volonté de l'emprunteur de respecter les conditions de remboursement en intégralité et dans le respect des délais fixés. Ces notations sont généralement basées sur une évaluation qualitative et quantitative des facteurs de risques et des scénarios potentiels qui pourraient provoquer un défaut de paiement. Les notations de crédit internes sont octroyées à toutes les contreparties de la Direction Finances et de la Direction Prêts & Développement Social. La Banque peut recourir à des notations externes dans le cas de transactions, produits, contreparties spécifiques, tout en veillant à bien comprendre les risques sous-jacents induits. Les limites pour le suivi du risque de crédit provenant de ses opérations sont régulièrement révisées. Les méthodologies de rating interne sont régulièrement revues et ajustées. Chaque échelon de notation interne correspond à une note sur l'échelle appliquée par les agences de notation internationales comme suit :

Grille de notation

Investment Grade

Notation interne CEB	Long-terme	
	Moody's	S&P / Fitch
10	Aaa	AAA
9,5	Aa1	AA+
9	Aa2	AA
8,5	Aa3	AA-
8	A1	A+
7,5	A2	A
7	A3	A-
6,5	Baa1	BBB+
6	Baa2	BBB
5,5	Baa3	BBB-

Below Investment Grade

Notation interne CEB	Long-terme	
	Moody's	S&P / Fitch
5	Ba1	BB+
4,5	Ba2	BB
4	Ba3	BB-
3,5	B1	B+
3	B2	B
2,5	B3	B-
2	Caa1	CCC+
1,5	Caa2	CCC
1	Caa3	CCC-
0,5	Ca	CC
0,25	C	C
0	D	D

■ Rehaussement de crédit

La CEB utilise des techniques de rehaussement de crédit (*credit risk mitigation* - CRM) afin de contrôler le risque de crédit ou la détérioration du risque de crédit au cours de la durée de la transaction. Les techniques de rehaussement de crédit peuvent être appliquées sous forme de garantie, de collatéraux ou de garanties contractuelles (engagements contractuels).

L'unité du Risque de Crédit (CRU) propose des techniques de rehaussement de crédit pour toute nouvelle transaction faisant l'objet d'approbation par le *Credit Risk Committee*. Les techniques de rehaussement de crédit pour des transactions en cours sont présentées au *Credit Risk Committee* lors des revues annuelles des contreparties.

L'évaluation du risque de crédit d'un nouveau projet est effectuée lors du processus d'évaluation et est soumise pour approbation aux comités internes compétents. Tous les projets sont présentés au Conseil d'administration pour approbation.

Le cadre des opérations financières est établi dans la politique financière et des risques et approuvé par le Conseil d'administration. Dans ce cadre, les transactions financières sont évaluées par CRU et soumises pour approbation au *Credit Risk Committee*.

Enfin, les limites des grands risques et de la concentration sont également définies et présentées au *Credit Risk Committee*.

■ Exposition globale au risque de crédit

L'exposition au risque de crédit de la Banque de la Direction des Prêts & Développement Social (L&D) (prêts et engagements de financement) et de la Direction Finances (dépôts, titres et produits dérivés) au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019 est présentée dans le tableau ci-dessous.

En millions d'euros

	2020				2019			
	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total
Prêts	3 109	11 995	2 323	17 427	2 967	10 381	2 079	15 427
Engagements de financement	1 236	5 409	1 530	8 175	1 796	3 736	546	6 079
Dépôts	891	1 738		2 629	904	1 945		2 849
Titres	3 625	1 954		5 579	3 979	1 877		5 856
Swap - add on	235	133		367	324	74		398
Forex	149			149	67			67
Swap coll - VAN non couverte		0,4	8	9		2	1	3
Total	**9 245**	**21 229**	**3 862**	**34 335**	**10 038**	**18 016**	**2 627**	**30 680**

- Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences de notation
- Prêts et engagements de financement après rehaussement de crédit
- Prêts, dépôts et titres en valeur nominale et hors intérêts courus

Activités de la Direction des Prêts & Développement Social

■ Opérations de prêts

Le risque de crédit des opérations de prêts émane principalement lorsqu'un emprunteur ou une contrepartie ne respecte pas les obligations contractuelles ou lors d'une dégradation de notation.

■ Portefeuille de prêts

Au 31 décembre 2020, l'encours de prêts s'élève à € 17,4 milliards, en hausse de 13,0% (+ € 2 milliards) par rapport à fin 2019. La Banque n'a constaté aucun retard ou impayé en 2020, comme en 2019.

Le tableau ci-dessous présente le profil de risque du portefeuille de prêts par notation et par type de contrepartie :

En millions d'euros

	2020				2019			
	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total
Souverains, institutions financières souveraines et IFI	1 056	5 984	2 067	9 107	671	5 109	1 931	7 710
Administrations et institutions financières sous-souveraines	1 938	2 726	74	4 738	1 918	2 160	6	4 085
Autres institutions financières	22	3 187	59	3 268	298	3 102	22	3 422
Institutions non-financières	92	98	123	313	80	10	120	210
Total	**3 109**	**11 995**	**2 323**	**17 427**	**2 967**	**10 381**	**2 079**	**15 427**

- Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences de notation
- Prêts après rehaussement de crédit en valeur nominale et hors intérêts courus

Une partie importante du portefeuille de prêts bénéficie de rehaussements de crédit (collatéraux et garanties) ce qui permet une amélioration de la qualité du risque de crédit. A fin 2020, la Banque a reçu des garanties pour un montant de € 6,5 milliards et des collatéraux pour un montant de € 0,3 milliard dans son portefeuille de prêts.

L'impact de ces rehaussements de crédit sur le profil de risque de l'encours de prêts est présenté ci-dessous :

En millions d'euros

	2020				2019			
	Avant		Après		Avant		Après	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
AAA/AA	2 615	15%	3 109	18%	2 321	15%	2 967	19%
A/BBB	10 637	61%	11 995	69%	8 766	57%	10 381	67%
BIG	4 174	24%	2 323	13%	4 341	28%	2 079	13%
Total	**17 427**	**100%**	**17 427**	**100%**	**15 427**	**100%**	**15 427**	**100%**

- Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences de notation
- Prêts en valeur nominale et hors intérêts courus

Au 31 décembre 2020, l'encours de prêts après CRM noté *investment grade* représente 86,7% du portefeuille de prêts total, contre 86,5% à fin 2019. La part des contreparties non notées par les agences de notation internationales représente € 5,3 milliards, soit 30,2% avant CRM et € 1,6 milliard, soit 9,0% après CRM du portefeuille total, avec des notations internes allant de 1,5 à 9,5 avant CRM et de 2,5 à 10 après CRM. Parmi les contreparties non notées par les agences de notation, la partie *investment grade* (notation interne) avant CRM représente 63,4% de l'encours de prêts, et 91,6% de l'encours de prêts après CRM.

Le tableau ci-dessous présente la répartition de l'encours des prêts par durée d'échéance restante :

En millions d'euros

Maturité	2020	%	2019	%
moins d'1 an	2 416	14%	2 311	15%
de 1 à 5 ans	7 395	42%	7 257	47%
de 5 à 10 ans	4 804	28%	3 745	24%
de 10 à 20 ans	2 609	15%	1 992	13%
plus de 20 ans	203	1%	121	1%
Total	**17 427**	**100%**	**15 427**	**100%**

- Prêts en valeur nominale et hors intérêts courus

Le tableau ci-dessous présente la répartition de l'encours des prêts après CRM par notation et par pays (la notation reflétant la contrepartie et non (seulement) la notation souveraine) :

En millions d'euros

	2020				2019			
	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total
Pays Cible								
Pologne		1 438		1 438		1 618		1 618
Turquie			1 326	1 326			1 404	1 404
République slovaque		1 091	19	1 110		637		637
Hongrie		708		708		548		548
Roumanie		462	21	483		536		536
Croatie		439		439		335		335
Lituanie		402	22	424		200		200
Chypre		413		413		443		443
République tchèque	208	164	19	390	13	264		276
Bulgarie		268		268		207		207
Serbie			189	189			196	196
Slovénie		87	16	103		49	18	67
Macédoine du Nord			102	102			96	96
Albanie			94	94			101	101
Bosnie-Herzégovine			74	74			65	65
Monténégro			60	60			40	40
Moldova (République de)			37	37			27	27
Lettonie		23		23		16		16
Kosovo			18	18				
Estonie	4			4	7			7
Géorgie			3	3			1	1
Malte								
Sous-total	**212**	**5 495**	**1 999**	**7 706**	**20**	**4 852**	**1 949**	**6 821**
Pays non-cible								
France	483	1 515	27	2 026	374	1 474	32	1 880
Espagne		1 981	3	1 984		1 859	6	1 865
Allemagne	931	156		1 087	836	67		902
Belgique	247	768		1 015	413	637		1 050
Pays-Bas	582	291	5	878	719		3	722
Italie		789	50	839		598		598
Finlande	303	233		536	292	207		499
Irlande		396		396		353		353
Suède	334			334	281			281
Portugal		278		278		260		260
Grèce			158	158				
Islande		10	74	84		12	89	100
Autriche*		76		76		64		64
Andorre		8		8				
Saint-Marin			7	7				
Danemark	7			7	20			20
Sous-total	**2 888**	**6 501**	**324**	**9 713**	**2 935**	**5 529**	**130**	**8 594**
Supranationales	9			9	12			12
Total	**3 109**	**11 995**	**2 323**	**17 427**	**2 967**	**10 381**	**2 079**	**15 427**

- Prêts en valeur nominale et hors intérêts courus après CRM
- Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences de notation

*Etat non-membre de la CEB : projets dans un état membre de la CEB, mais garantis par des contreparties autrichiennes

■ Stock de projets / Engagements de financement

Le stock de projets comprend tous les projets approuvés par le Conseil d'administration en attente de financement. Les engagements de financement correspondent aux projets encore en attente de financement, pour lesquels un contrat-cadre a été signé. Le stock de projets s'élève à € 9,5 milliards au 31 décembre 2020 (€ 8,5 milliards au 31 décembre 2019) dont 79,0% noté *investment grade* (85,9% au 31 décembre 2019).

En millions d'euros

	2020				2019			
	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	AAA	AA	BIG	Total
Stock de projets	1 584	5 936	1 994	9 514	2 187	5 133	1 201	8 521
Engagements de financement	1 236	5 409	1 530	8 175	1 796	3 736	546	6 079

- Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences de notation
- Engagements de financement tenant compte de rehaussement de crédit futur

Les engagements de financement s'élèvent à € 8,2 milliards au 31 décembre 2020 (€ 6,1 milliards au 31 décembre 2019). Les engagements de financement notés *investment grade* représentent 81,3% du portefeuille total au 31 décembre 2020 (91,0% au 31 décembre 2019).

Le tableau ci-dessous détaille les engagements de financement après CRM par contrepartie parmi les états membres de la CEB et par notation (la notation reflétant la contrepartie et non (seulement) la notation souveraine) :

En millions d'euros

	2020				2019			
	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total
Pays cible								
Serbie			642	642			163	163
Pologne		495		495		570		570
Roumanie		412	26	438		250		250
Lituanie		316		316		144		144
Croatie		308		308		259		259
Estonie	200	25		225				
République slovaque		217		217		13		13
République tchèque	100	50		150		150		150
Hongrie		149		149		67		67
Moldova (République de)			117	117			59	59
Turquie			100	100				
Monténégro			62	62			45	45
Macédoine du Nord			47	47			57	57
Slovénie		35		35		75		75
Chypre		34		34		141		141
Bosnie-Herzégovine			32	32			45	45
Kosovo			17	17				
Lettonie		14		14		23		23
Géorgie			11	11			13	13
Albanie			3	3			7	7
Bulgarie						100		100
Sous-total	**300**	**2 057**	**1 057**	**3 414**		**1 793**	**389**	**2 182**
Pays non-cible								
Italie		1 020	50	1 070		675		675
Espagne		661	150	811		524		524
France	210	543	58	811	269	193	58	519
Allemagne	320	334		653	814	153		967
Suède	389			389	337			337
Portugal		145	100	245		154	100	254
Irlande		219		219		85		85
Belgique		170		170	150	75		225
Finlande	7	130		137	40	55		95
Grèce			113	113				
Pays-Bas	5	95		100	180			180
Autriche		33		33		30		30
Andorre		4		4				
Saint-Marin			3	3				
Sous-total	**930**	**3 352**	**473**	**4 756**	**1 790**	**1 943**	**158**	**3 891**
Supranationales	6			6	7			7
Total	**1 236**	**5 409**	**1 530**	**8 175**	**1 796**	**3 736**	**546**	**6 079**

- Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences de notation
- Engagements de financement tenant compte du rehaussement de crédit futur

Activités de la Direction Finance

■ Opérations de trésorerie

Le risque de crédit dans les opérations financières se matérialise par le biais de dépôts bancaires, de l'achat de titres, et par l'utilisation des produits dérivés à des fins de couverture du risque.

Le tableau ci-dessous présente l'exposition aux opérations financières par type d'opération :

En millions d'euros

	2020					2019				
	AAA	AA	A	BBB	Total	AAA	AA	A	BBB	Total
Dépôts	291	601	1 736	2	2 629	269	634	1 942	3	2 849
Titres	882	2 743	1 499	455	5 579	928	3 052	1 277	600	5 856
Swaps add-on		235	129	3	367		324	71	4	398
Forex	31	118			149		67			67
Swaps VAN n/c		0,4	8		9		2	1		3
Total	**1 204**	**3 697**	**3 372**	**460**	**8 733**	**1 197**	**4 079**	**3 290**	**607**	**9 174**

■ Dépôts

Le portefeuille de trésorerie monétaire se compose de placements à court terme tels que les comptes nostri, des dépôts bancaires inférieurs ou égaux à 1 an, des collatéraux reçus dans le cadre des opérations des produits dérivés sous forme de cash ou des activités de rachat (*repos*). Ce portefeuille sert principalement à la gestion quotidienne de la liquidité dans toutes les différentes devises. Les contreparties éligibles doivent avoir une notation interne égale ou supérieure à 6,5 (BBB+) pour des investissements allant jusqu'à 3 mois et de 7,0 (A-) pour des investissements allant de 3 mois à 1 an.

Le tableau ci-dessous présente la répartition par catégorie de dépôt et de notation :

En millions d'euros

	2020					2019				
	AAA	AA	A	BBB	Total	AAA	AA	A	BBB	Total
Nostri	291	521	254	2	1 067	269	162	253	3	687
Money Market		80	1 482		1 562		473	1 689		2 162
Total	**291**	**601**	**1 736**	**2**	**2 629**	**269**	**635**	**1 942**	**3**	**2 849**

- Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences de notation
- Dépôts en valeur nominale et hors intérêts courus

Le tableau ci-dessous présente la répartition des dépôts à court terme par maturité et notation :

En millions d'euros

	2020					2019				
	AAA	AA	A	BBB	Total	AAA	AA	A	BBB	Total
moins d'1 mois		80	827		907		234	1 051		1 285
de 1 mois à 3 mois			555		555		239	339		578
de 3 mois à 6 mois										
jusqu'à 1 an			100		100			299		299
Total		**80**	**1 482**		**1 562**		**473**	**1 689**		**2 162**

- *Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences de notation*
- *Dépôts en valeur nominale et hors intérêts courus*

■ Portefeuilles obligataires

La Banque gère trois portefeuilles obligataires : le **portefeuille de liquidité court-terme** (obligations de court terme d'une maturité maximale d'un an), le **portefeuille de liquidité à moyen terme** (maturité supérieure à 1 an allant jusqu'à 15 ans) et le **portefeuille de long terme** (maturité supérieure à 1 an allant jusqu'à 30 ans). Les contreparties éligibles doivent avoir une notation interne de 6,0 (BBB) pour des maturités jusqu'à 3 mois pour les souverains et de 6,5 (BBB+) pour les institutions financières ; une notation minimum de 7,0 (A-) pour des investissements (obligations émises par un Etat, une administration publique, une autorité locale, un organisme public, une entité supranationale ou une institution financière) avec des maturités entre 3 mois et 2 ans et 8,0 (A+) pour des investissements avec des maturités supérieures à 2 ans.

Le tableau ci-dessous présente le portefeuille de titres par portefeuille et maturité et notation :

En millions d'euros

	2020				
	AAA	AA	A	BBB	Total
portefeuille long terme	615	998	40	50	1 703
portefeuille moyen terme	267	1 595	113		1 975
portefeuille court terme		150	1 345	405	1 900
Total	**882**	**2 743**	**1 499**	**455**	**5 579**

En millions d'euros

	2019				
	AAA	AA	A	BBB	Total
portefeuille long terme	644	1 149	40	50	1 883
portefeuille moyen terme	284	1 635	88		2 007
portefeuille court terme		267	1 149	550	1 966
Total	**928**	**3 052**	**1 277**	**600**	**5 856**

En millions d'euros

	2020				
	AAA	AA	A	BBB	Total
moins d'1 an	173	305	1 396	455	2 328
> 1 an < 2 ans	50	165	63		278
> 2 ans < 5 ans	231	1 002	40		1 273
> 5 ans	428	1 272			1 700
Total	**882**	**2 743**	**1 499**	**455**	**5 579**

En millions d'euros

	2019				
	AAA	AA	A	BBB	Total
moins d'1 an	35	640	1 197	550	2 422
> 1 an < 2 ans	173	167	40	50	429
> 2 ans < 5 ans	195	775	40		1 010
> 5 ans	525	1 469			1 994
Total	**928**	**3 052**	**1 277**	**600**	**5 856**

- Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences de notation
- Titres en valeur nominale et hors intérêts courus

Le tableau ci-dessous présente la répartition des portefeuilles obligataires par pays et notation (de la contrepartie) :

En millions d'euros

	2020					2019				
	AAA	AA	A	BBB	Total	AAA	AA	A	BBB	Total
Pays membres										
France		1 528	120		1 649		1 635	391		2 026
Italie				455	455				600	600
Allemagne	114	329			442	154	295	25		473
Pays-Bas	199		23		222	199	159	4		362
Finlande		108			108		116			116
Suisse		100			100		105			105
Norvège		65			65		10			10
Belgique		48			48		71	310		381
Luxembourg	42				42	42				42
Espagne			40		40			188		188
Suède		33			33		8			8
Republique tchèque							46			46
Sous-total	**355**	**2 210**	**183**	**455**	**3 203**	**395**	**2 445**	**918**	**600**	**4 357**
Supranationales	527	15	73		615	533	119			652
Sous-total	**527**	**15**	**73**		**615**	**533**	**119**			**652**
Europe										
Grande Bretagne			180		180			225		225
Autriche		88			88		89			89
Sous-total		**88**	**180**		**268**		**89**	**225**		**314**
Autres										
Japon			984		984			94		94
Canada		184	40		224		123	40		163
Australie		190			190		221			221
Nouvelle-Zélande		52			52		52			52
Etats-Unis			38		38					
Corée		4			4		4			4
Sous-total		**430**	**1 062**		**1 492**		**399**	**134**		**533**
Total	**882**	**2 743**	**1 499**	**455**	**5 579**	**928**	**3 052**	**1 277**	**600**	**5 856**

- Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences
- Titres en valeur nominale et hors intérêts courus

■ Produits dérivés

La CEB a recours à des swaps d'intérêts (IRS) et à des swaps de devises (CIRS) pour couvrir les risques de marché sur ses transactions de prêts, d'investissement et d'emprunts.

Les transactions sur produits dérivés requièrent une autorisation d'engagement préalable sur la contrepartie émettrice, accordée par le *Credit Risk Committee* et la signature d'un contrat *ISDA Master Agreement* et d'un contrat de collatéral (*Credit Support Annex, CSA par son sigle en anglais*). Les contreparties de swap doivent présenter une notation minimale de 6,5 (BBB+) à la date de la transaction de swap. Les collatéraux éligibles sont cash ou titres de créances. Les titres éligibles reçus comme collatéraux doivent présenter une notation minimale de 7,0 (A-). Toutes les transactions de swap sont évaluées à leur valeur actuelle nette (VAN) et les positions par contrepartie font objet d'un suivi quotidien afin que des collatéraux supplémentaires puissent être appelés selon les options de l'appel de marge CSA, entre tous les jours à trois fois par mois. La CEB a signé des contrats de collatéral CSA (*Credit Support Annex*) avec chacune de ses contreparties dans le cadre de ses activités de swap.

Afin de s'adapter aux conditions de marché et garantir le meilleur coût de financement, la Banque a déjà signé des contrats CSA "two ways" avec neuf contreparties, ce qui représente 89,1% de la valeur notionnelle du portefeuille des produits dérivés. Ce faisant, la Banque devra, elle aussi, poster du collatéral si la valeur de ses dérivés avec une contrepartie est négative, ce qui entraîne la hausse des besoins potentiels de liquidité de la Banque.

Au 31 décembre 2020, l'exposition du risque de crédit aux produits dérivés se compose de *swap add-ons* pour un montant de € 367 millions (€ 398 millions en 2019) et de la VAN non-couverte s'élevant à € 8,8 millions (€ 2,7 millions en 2019) après CRM. A fin 2020, la Banque a reçu des collatéraux pour un montant de € 323 millions, dont 91,4% en cash et 8,6% en titres souverains.

La ventilation de l'encours notionnel des swaps par instrument et par échéance est présentée ci-dessous :

En millions d'euros

	2020					2019				
	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	de 5 à 10 ans	plus de 10 ans	Total	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	de 5 à 10 ans	plus de 10 ans	Total
Total (a)	**3 753**	**16 311**	**9 967**	**4 287**	**34 318**	**3 430**	**15 396**	**7 646**	**3 393**	**29 866**
Swaps de devises	1 391	7 888	918	209	10 406	2 032	6 655	537	289	9 513
Swaps d'intérêts	2 362	8 423	9 049	4 078	23 912	1 398	8 741	7 109	3 104	20 352
dont : collatéralisés (b)	3 753	16 311	9 967	4 287	34 318	3 430	15 396	7 646	3 393	29 866
(b)/(a)	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Concentration - Grands risques

Le risque de concentration survient quand une trop grande partie du portefeuille est affectée à un seul pays ou un débiteur ou un type d'instrument particulier ou une transaction individuelle. Un grand risque s'entend comme une exposition globale (prêts, titres, dépôts, produits dérivés) vis-à-vis d'une contrepartie ou d'un groupe de contreparties dépassant 10% des capitaux propres prudentiels (capital versé, réserves et résultat net). Au 31 décembre 2020, les capitaux propres prudentiels s'élevaient à € 3,2 milliards.

Conformément aux recommandations du Comité de Bâle et aux directives de l'Union européenne, la CEB s'assure qu'aucune contrepartie ou groupe de contreparties ne dépasse une limite égale à 25% des capitaux propres prudentiels et que le cumul des grands risques ne dépasse pas 800% desdits capitaux. L'exposition souveraine est exclue du calcul des grands risques et est présentée ci-dessous uniquement à titre d'information.

Au 31 décembre 2020, 11 contreparties ou groupes de contreparties excèdent la limite de 10% des capitaux propres prudentiels, soit € 324 millions, et sont ainsi considérées comme grands risques (12 contreparties en 2019). Toutefois, aucune contrepartie ou groupe de contrepartie dépassent 25% des capitaux propres prudentiels (comme en 2019). Au 31 décembre 2020, le montant total de l'encours sur ces contreparties atteint € 4,9 milliards, soit 152% des capitaux propres prudentiels, bien en-dessous de la limite de 800% (€ 5,4 milliards, soit 169% en 2019).

En pondérant les expositions par risque, il n'y a pas des contreparties qui excèdent la limite de 10% des capitaux propres prudentiels (pas des contreparties en 2019 non plus).

En considérant la qualité de crédit intrinsèque des contreparties au lieu de l'exposition nominale, aucune contrepartie ne serait considérée comme Grands Risques (même cas à fin 2019). D'ailleurs, dans ce cas, aucune contrepartie ne dépasserait le seuil de 25%. Ce résultat est présenté dans la colonne "exposition Risk Weighted Assets (RWA)" du tableau ci-dessous.

En millions d'euros

		2020				
	Contrepartie	Prêts (a)	Opérations financières (b)	Exposition totale (a) + (b)	Actifs pondérés en risques	Exposition totale en % de Capitaux propres
1	SOCIETE GENERALE	552	45	596	298	18%
2	CREDIT AGRICOLE S.A.	537	27	564	282	17%
3	BBVA MADRID		497	497	250	15%
4	LA REGION WALLONNE	489		489	98	15%
5	LANDESBANK BADEN WURTTEMBERG		470	470	235	15%
6	AUTONOMOUS COMMUNITY OF MADRID	459		459	229	14%
7	NEDERLANDSE WATERSCHAPSBANK N.V.	288	117	405		12%
8	STATE OF BRANDENBURG	393		393		12%
9	LLOYDS BANKING GROUP PLC		365	365	183	11%
10	BNG BANK N.V	280	83	363		11%
11	CAIXABANK	326		326	163	10%
	Total	**3 323**	**1 603**	**4 926**	**1 738**	

En millions d'euros

		2019				
	Contrepartie	Prêts (a)	Opérations financières (b)	Exposition totale (a) + (b)	Actifs pondérés en risques	Exposition totale en % de Capitaux propres
1	SOCIETE GENERALE	575	34	610	305	19%
2	BPCE	270	298	568	284	18%
3	CREDIT AGRICOLE S.A.	531	12	543	271	17%
4	LA REGION WALLONNE	528		528	106	17%
5	BBVA MADRID		500	500	254	16%
6	STATE OF BRANDENBURG	425		425		13%
7	BANCO SANTANDER SA	321	90	411	210	13%
8	BNG BANK N.V	290	83	373		12%
9	LLOYDS BANKING GROUP PLC		370	370	185	12%
10	BANK PEKAO SA	360		360	180	11%
11	CASSA DEPOSITI E PRESTITI SOCIETA	339		339	170	11%
12	COOPERATIEVE RABOBANK UA	269	67	336	67	11%
	Total	**3 907**	**1 454**	**5 361**	**2 031**	

- Prêts après CRM (hors collatéraux) à la valeur nominale et hors intérêts courus
- "Opérations financières" comprennent : titres, money market, nostri, swap VAN et swap add-on

■ Exposition souveraine[2] de la CEB

Le tableau ci-dessous présente la répartition de l'exposition des contreparties souveraines par type d'exposition (prêts, titres) :

En millions d'euros

	2020			2019		
	Prêts	Titres	Total	Prêts	Titres	Total
Membres de l'UE						
France	563	1 496	2 059	470	1 603	2 072
Espagne	1 482	40	1 522	1 406	188	1 594
Allemagne	965	442	1 407	841	448	1 289
Italie	724	455	1 179	522	600	1 122
République slovaque	1 030		1 030	567		567
Belgique	995		995	1 002		1 002
Pays-Bas	582	199	781	450	199	650
Finlande	518	76	594	470	76	545
Chypre	413		413	443		443
Lituanie	402		402	200		200
Irlande	396		396	353		353
Portugal	278		278	260		260
Grèce	158		158			
Autriche*		88	88		89	89
Slovénie	87		87	49		49
Luxembourg		42	42		42	42
Lettonie	23		23	16		16
Estonie	4		4	7		7
Sous-total zone euro (a)	**8 620**	**2 838**	**11 458**	**7 055**	**3 244**	**10 299**
Autres						
Pologne	860		860	870		870
Hongrie	686		686	515		515
Roumanie	483		483	536		536
Croatie	439		439	335		335
Suède	334	8	342	281	8	288
Bulgarie	268		268	207		207
République tchèque	211		211	23	46	69
Danemark	7		7	20		20
Sous-total Autres (b)	**3 289**	**8**	**3 297**	**2 786**	**54**	**2 840**
Total membres de l'UE (a) + (b)	**11 909**	**2 845**	**14 755**	**9 841**	**3 298**	**13 139**
Non-membres de l'UE						
Turquie	1 326		1 326	1 404		1 404
Serbie	189		189	196		196
Macédoine du Nord	102		102	96		96
Albanie	94		94	101		101
Bosnie-Herzégovine	74		74	65		65
Monténégro	60		60	40		40
Moldova (République de)	37		37	27		27
Kosovo	18		18			
Islande	10		10	12		12
Andorre	8		8			
Saint-Marin	7		7			
Géorgie	3		3	1		1
Sous-total non-membres de l'UE (c)	**1 927**		**1 927**	**1 942**		**1 942**
Autres pays						
Japon		984	984		94	94
Canada		82	82			
Nouvelle-Zélande		52	52		52	52
Corée		4	4		4	4
Sous-total Autres pays (d)		**1 122**	**1 122**		**150**	**150**
Institutions supranationales	9	615	624	12	652	664
Sous-total Supranationales (e)	**9**	**615**	**624**	**12**	**652**	**664**
Total (a)+(b)+(c)+(d)+(e)	**13 845**	**4 583**	**18 428**	**11 795**	**4 100**	**15 895**

- Prêts en valeur nominale et hors intérêts courus
- Titres en valeur nominale et hors intérêts courus

* État non-membre de la CEB : garantie et collatéraux reçus sur prêts

[2] Exposition souveraine : États, Administrations publiques, Institutions financières étatiques et Institutions financières spécialisées.

2. Risque de marché et de liquidité

■ Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est défini comme la diminution de la valeur économique des fonds propres de la Banque (EVE) ou de ses revenus suite à un mouvement défavorable des taux d'intérêt. Il résulte de différences entre les dates de révision du taux auquel les instruments financiers portent intérêt ou entre les dates d'échéance contractuelle.

La gestion du risque de taux d'intérêt a pour objectif principal de garantir la stabilité et la pérennité de la structure des revenus tout en limitant la volatilité de la valeur économique des fonds propres. Pour cela, la Banque établit une duration cible pour l'investissement des fonds propres qui est revue tous les six mois.

- La Banque gère son bilan en euros. Ce dernier peut se décomposer en deux principales sources de financement :
- **Activité financée par les fonds propres :** elle est gérée en investissant les fonds propres de la Banque dans des instruments à taux fixe libellés en euros, qu'il s'agisse du portefeuille de titres de long terme ou de prêts. La duration cible pour l'investissement des fonds propres est actuellement de six ans.
- **Activité financée par la dette :** elle est gérée en convertissant les actifs et passifs en instruments à taux variable via des swaps de taux d'intérêt (IRS) et de devises (CIRS). Toutefois, dans le but d'optimiser son coût de financement, la Banque peut décider de garder des actifs ou des passifs à taux fixe.

Conformément aux recommandations du Comité de Bâle, la Banque définit des indicateurs et fixe des limites pour mesurer l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur ses revenus et sur la valeur économique de ses fonds propres (EVE). La Banque a défini des limites sur les indicateurs suivants : la duration des fonds propres, la sensibilité de la valeur économique des fonds propres, y compris fonds propres (EVS) et la sensibilité des revenus (EaS).

- La duration des fonds propres doit être positive et inférieure à onze ans. À la fin de 2020, elle était de 6,5 ans.
- L'indicateur de sensibilité de la valeur économique[3] des fonds propres (EVS), mesure la variation d'EVE suite à une variation des taux d'intérêt. Il mesure l'écart entre le risque de taux d'intérêt voulu correspondant à la duration cible des fonds propres et le risque de taux d'intérêt réel porté au bilan. L'EVS est limitée en valeur absolue à moins de 0,5% des fonds propres[4] pour un choc parallèle des taux de +/-10 points de base, soit actuellement (+/-) € 18,0 millions. À la fin de 2020, l'EVS était de - € 6,6 millions.
- L'indicateur de sensibilité des revenus (EaS) mesure la variation des revenus pour une variation des taux d'intérêt à un horizon d'un an. Cet indicateur est calculé dynamiquement en intégrant l'activité future. Les variations de taux d'intérêt sont définies comme des chocs parallèles instantanés de la courbe des taux. L'EaS est limitée à (+/-) 0,08% des fonds propres pour une variation de +/-10 points de base des taux d'intérêt. À la fin de 2020, l'EaS était de € 0,4 million.

En outre, la CEB suit les indicateurs suivants : impasse de taux d'intérêt, impasse de base et sensibilité de la valeur de marché des titres obligataires détenus dans les portefeuilles de liquidité.

Impasse de taux d'intérêt

Le tableau ci-dessous présente l'impasse de taux d'intérêt, c'est-à-dire l'exposition au risque de taux d'intérêt selon une approche statique. Les montants d'actifs et de passifs sont regroupés par bandes temporelles en fonction de la date d'échéance contractuelle ou de la date de révision du taux auquel ils portent intérêt. La différence entre les montants d'actifs et de passifs dans chaque bande temporelle mesure l'exposition statique au risque de taux d'intérêt.

- **Activité financée par les fonds propres :** le risque de taux d'intérêt provient des instruments à taux fixe libellés en euros (titres du portefeuille de long terme, prêts). Le taux d'intérêt de ces actifs est révisé à la date d'échéance contractuelle.
- **Activité financée par la dette :** la sensibilité au taux d'intérêt des actifs et des passifs se compense globalement, grâce à des stratégies de micro-couverture. Le taux d'intérêt de la plupart des instruments financiers est révisé à court terme (moins d'un an).

[4] Capital appelé, réserves et résultat net, montant du compte de dividendes sociaux et des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi.

Profil d'écoulement en taux des actifs et passifs financiers [5]

En milliers d'euros

31 décembre 2020	Jusqu'à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Indéfini	Total
Actif							
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	1 060 252						1 060 252
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres*	1 095 658	2 259 488	574 691			105 610	4 035 447
Actifs financiers au coût amorti							
Prêts*	3 384 438	10 852 495	1 561 603	379 245	1 317 976	423 901	17 919 658
Autres créances	857 000	555 000	100 000			5 278	1 517 278
Titres de dette	139 776		204 200	617 585	881 358	(57 558)	1 785 361
Collatéraux payés	421 361						421 361
Autres actifs						1 219 911	1 219 911
Sous-total de l'actif	**6 958 485**	**13 666 983**	**2 440 494**	**996 830**	**2 199 334**	**1 697 141**	**27 959 268**
Passif							
Passifs financiers au coût amorti							
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	(86 443)	(40 353)	(1 816)	(1 139)	(854)		(130 606)
Dettes représentées par un titre*	(8 186 396)	(13 035 845)	(0)	(500 000)	(500 000)	(550 028)	(22 772 270)
Collatéraux reçus	(298 417)						(298 417)
Provisions						(360 168)	(360 168)
Autres passifs						(1 265 630)	(1 265 630)
Sous-total du passif	**(8 571 256)**	**(13 076 198)**	**(1 816)**	**(501 139)**	**(500 854)**	**(2 175 826)**	**(24 827 091)**
Capitaux propres						**(3 132 177)**	**(3 132 177)**
Net durant la période	**(1 612 771)**	**590 785**	**2 438 678**	**495 691**	**1 698 480**	**(3 610 862)**	
Net cumulé durant la période	**(1 612 771)**	**(1 021 986)**	**1 416 692**	**1 912 382**	**3 610 862**		

*après swap de couverture

En milliers d'euros

31 décembre 2019	Jusqu'à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Indéfini	Total
Actif							
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	677 861						677 861
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres*	1 218 391	1 984 482	813 851			101 118	4 117 841
Actifs financiers au coût amorti							
Prêts*	2 986 432	9 775 399	1 409 336	262 767	992 066	381 267	15 807 267
Autres créances	1 293 967	578 509	299 000			(2 293)	2 169 183
Titres de dette	212 623		110 000	577 800	1 125 343	(48 228)	1 977 538
Collatéraux payés	176 297						176 297
Autres actifs						1 215 804	1 215 804
Sous-total de l'actif	**6 565 572**	**12 338 390**	**2 632 187**	**840 567**	**2 117 409**	**1 647 666**	**26 141 791**
Passif							
Passifs financiers au coût amorti							
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	(53 333)					(100 606)	(153 940)
Dettes représentées par un titre*	(6 822 571)	(12 139 863)	(356 430)		(1 000 000)	(909 203)	(21 228 068)
Collatéraux reçus	(571 444)						(571 444)
Provisions						(320 501)	(320 501)
Autres passifs						(779 035)	(779 035)
Sous-total du passif	**(7 447 349)**	**(12 139 863)**	**(356 430)**		**(1 000 000)**	**(2 109 345)**	**(23 052 987)**
Capitaux propres						**(3 088 804)**	**(3 088 804)**
Net durant la période	**(881 777)**	**198 526**	**2 275 757**	**840 567**	**1 117 409**	**(3 550 483)**	
Net cumulé durant la période	**(881 777)**	**(683 250)**	**1 592 507**	**2 433 074**	**3 550 483**		

*après swap de couverture

Impasse de base

L'impasse de base mesure le risque de base de la Banque, c'est à dire l'exposition à des variations relatives des taux d'intérêt pour des instruments financiers qui sont indexés sur la même courbe de référence mais sur des ténors différents. À la fin de 2020, la CEB a un risque de base essentiellement lié à des instruments indexés sur les ténors Euribor 3M, Euribor 6M et Eonia.

Sensibilité de la valeur des portefeuilles obligataires au taux d'intérêt

La CEB suit la sensibilité de la valeur des titres de ses portefeuilles obligataires au niveau des taux d'intérêt. A la fin de 2020 :

- **Portefeuille de long terme :** la valeur de marché des titres de ce portefeuille diminuerait de € 13,0 millions pour un choc parallèle des taux d'intérêt de +10 points de base. Elle diminuerait de € 238 millions pour un choc parallèle de +200 points de base.
- **Portefeuilles de liquidité à court et moyen terme :** la valeur de marché des titres de ces portefeuilles n'est pas très sensible à des fluctuations des taux d'intérêt car ces titres sont soit couverts à la juste valeur, soit ont une échéance résiduelle inférieure à un an.

[5] Le montant de la colonne total représente la valeur nette comptable

Sensibilité de la valeur des portefeuilles obligataires au niveau des spreads de crédit

La CEB suit la sensibilité de la valeur des titres des portefeuilles de liquidité à court et moyen terme au niveau des spreads de crédit. La valeur de marché de ces titres diminuerait de € 9,9 millions pour un choc parallèle des spreads de crédit de +10 points de base et de € 185 millions pour un choc de +200 points de base. Ces variations de valeur impacteraient les capitaux propres de la Banque car ces portefeuilles sont comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres.

■ Risque de change

Le risque de change (FX) est la perte potentielle sur les positions "au bilan et hors bilan" résultant de mouvements défavorables des taux de change.

La stratégie de la CEB est de ne pas prendre de position de change et de systématiquement couvrir les actifs et les passifs pour se ramener en devise euro. Le risque résiduel provient des intérêts courus dans les devises autres que l'euro. Il est suivi et couvert mensuellement. La position de change résiduelle dans chaque devise étrangère ne doit pas excéder la contre-valeur de € 1 million à la fin de chaque mois. À la fin de 2020, la position de change résiduelle dans chaque devise était inférieure à cette limite.

En milliers d'euros

Répartition par devise	Actif	Passif	Instruments dérivés	**Position nette 2020**	Actif	Passif	Instruments dérivés	**Position nette 2019**
Dollar des États-Unis	234 021	5 572 556	5 339 370	835	313 661	5 433 267	5 120 375	769
Livre sterling	106 358	2 279 596	2 174 055	817	113 667	2 054 799	1 941 997	865
Yen japonais	989 536	(11)	(988 916)	631	297 163	2	(296 602)	559
Franc suisse	25 184	210 002	185 398	580	29 523	371 058	342 485	950
Autres devises	1 316 715	677 626	(638 372)	717	1 400 041	703 756	(695 525)	760
Total	**2 671 814**	**8 739 769**	**6 071 535**	**3 580**	**2 154 055**	**8 562 882**	**6 412 730**	**3 903**

Ce tableau montre que l'exposition de change résiduelle, après prise en compte des instruments de couverture, est non significative.

■ Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de perte lié à une incapacité pour la CEB d'honorer ses engagements de paiement dans leur intégralité et en temps voulu lorsqu'ils deviennent exigibles. Ce risque peut être important car, contrairement aux banques commerciales, la CEB ne collecte pas de dépôts de clients et ne peut pas non plus se refinancer à travers les banques centrales.

La gestion du risque de liquidité est cruciale pour préserver la flexibilité financière de la CEB, en particulier lorsque des conditions de marché défavorables rendent le financement à long-terme sur les marchés difficile voire impossible. La Banque maintient une approche prudente en se dotant d'indicateurs qui mesurent ses besoins en liquidité à différents horizons temporels et en détenant suffisamment d'actifs liquides pour être en mesure de faire face à des conditions de marché extrêmes où elle devrait poursuivre son activité en n'ayant pas accès au marché.

La Banque veille à détenir une réserve de liquidité composée de titres liquides de haute qualité dont la valeur de marché et la liquidité seraient préservées en cas de conditions de marché défavorables. La plupart de ces titres sont éligibles en tant qu'actifs liquides de haute qualité (HQLA) définis dans le cadre du "Liquidity Coverage Ratio" (LCR). À la fin de 2020, le montant de titres HQLA était de € 3,85 milliards après décote.

La stratégie de financement de la Banque consiste à éviter tout écart significatif entre les profils d'échéance contractuelle des actifs et des passifs ainsi qu'à diversifier les programmes d'émission, les marchés de financement et la base des investisseurs. Cette stratégie s'inscrit dans le cadre de l'autorisation d'emprunt annuelle approuvée par le Conseil d'administration.

Indicateurs de liquidité et limites associées

La CEB transpose son niveau de tolérance au risque de liquidité en indicateurs sûrs et exhaustifs assortis de limites appropriées. Les principaux indicateurs de liquidité sont l'impasse de liquidité (la courbe de liquidité) et les ratios de liquidité. Ces indicateurs sont calculés dans le cadre de "stress scenarios" sévères qui incluent des décotes sur le remboursement des prêts et sur la valeur des portefeuilles de liquidité obligataires, l'impossibilité de se refinancer sur les marchés et des besoins de liquidité supplémentaires liés à l'exigence de nantir du collatéral lorsque la valeur du portefeuille de dérivés évolue défavorablement.

- La période d'autosuffisance (SSP) est l'indicateur clé pour contrôler la liquidité à court terme. Elle évalue la période pendant laquelle la Banque est en mesure de faire face à ses sorties nettes de trésorerie stressées découlant de ses activités courantes sans avoir à se refinancer ou à céder ou mettre en pension ses actifs liquides. La période minimale d'autosuffisance est de 6 mois. À la fin de 2020, elle était de 7 mois.

- L'Horizon de survie (SH) mesure la période pendant laquelle la Banque est capable de faire face à ses sorties nettes de trésorerie stressées découlant de ses activités courantes sans avoir à se refinancer mais en pouvant céder ou mettre en pension ses actifs liquides. L'horizon de survie minimum est de 12 mois, avec une zone de confort comprise entre 18 et 24 mois. À la fin de 2020, il était de 20 mois.

Tout comme les indicateurs d'impasse de liquidité, les ratios de liquidité à court terme (STLR) comparent les sources aux besoins de liquidité à divers horizons temporels : 1 mois, 3 mois, 6 mois et 1 an. La CEB surveille les exigences relatives au "Liquidity Coverage Ratio" (LCR) et au "Net Sable Funding Ratio" (NSFR).

Enfin, suite à l'adoption de nombreux contrats de dérivés bilatéraux, la CEB peut être amenée à nantir du collatéral lorsque la valeur des dérivés évolue en sa défaveur. La CEB mesure le risque de liquidité associé à ces contrats à l'aide d'un modèle interne.

Profil d'écoulement en liquidité des actifs et passifs financiers

Le tableau ci-contre présente le profil d'échéance contractuelle des actifs et passifs financiers. Sont présentés les flux de principal et d'intérêts non actualisés de chaque instrument financier, jusqu'à leur échéance contractuelle. Ces flux sont présentés sur une base nette pour les swaps de taux d'intérêt et brute pour les autres dérivés. Les flux d'intérêt sont projetés sur la base de la courbe des taux d'intérêt en vigueur à la date de clôture.

En milliers d'euros

	Encours courants			Encours non courants		
31 décembre 2020	**Jusqu'à 1 mois**	**De 1 à 3 mois**	**De 3 mois à 1 an**	**De 1 à 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**Total**
Actif						
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	1 060 335					1 060 335
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	465 311	971 527	715 561	1 009 407	853 894	4 015 701
Actifs financiers au coût amorti						
Prêts	(64 249)	238 524	2 092 298	7 806 655	8 162 983	18 236 211
Autres créances	862 669	554 435	99 689			1 516 793
Titres de dette	988	6 392	258 639	808 187	1 070 734	2 144 940
Dépôts de garantie versés	421 444					421 444
Sous-total de l'actif	**2 746 498**	**1 770 878**	**3 166 187**	**9 624 250**	**10 087 611**	**27 395 424**
Passif						
Passifs financiers au coût amorti						
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	944	8 554	15 161	71 970	33 977	130 606
Dettes représentées par un titre	8 501	881 901	2 495 801	13 106 073	6 098 769	22 591 045
Dépôts de garantie reçus	298 417					298 417
Compte de dividendes sociaux	49 749					49 749
Sous-total du passif	**357 610**	**890 456**	**2 510 962**	**13 178 042**	**6 132 746**	**23 069 817**
Hors-bilan						
Engagements de financement	(949 000)	(1 090 000)	(1 415 040)	(4 048 000)	(951 000)	(8 453 040)
Instruments financiers à terme						
À recevoir	312 981	1 390 546	1 280 501	8 564 490	1 121 767	12 670 285
À livrer	(306 116)	(1 410 921)	(1 142 756)	(8 589 473)	(1 236 011)	(12 685 277)
Sous-total du hors-bilan	**(942 135)**	**(1 110 374)**	**(1 277 295)**	**(4 072 983)**	**(1 065 244)**	**(8 468 031)**
Total	**1 446 753**	**(229 951)**	**(622 071)**	**(7 626 775)**	**2 889 621**	**(4 142 424)**

En milliers d'euros

	Encours courants			Encours non courants		
31 décembre 2019	**Jusqu'à 1 mois**	**De 1 à 3 mois**	**De 3 mois à 1 an**	**De 1 à 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**Total**
Actif						
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	677 861					677 861
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	506 330	780 070	984 798	948 070	918 303	4 137 571
Actifs financiers au coût amorti						
Prêts	(186 414)	202 805	2 089 070	7 753 400	6 514 507	16 373 368
Autres créances	1 292 318	578 195	298 279			2 168 792
Titres de dette	75 620	4 472	168 516	788 783	1 356 157	2 393 549
Dépôts de garantie versés	176 297					176 297
Sous-total de l'actif	**2 542 012**	**1 565 542**	**3 540 664**	**9 490 253**	**8 788 967**	**25 927 438**
Passif						
Passifs financiers au coût amorti						
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	963	8 659	15 610	89 116	37 724	152 072
Dettes représentées par un titre	965 659	954 600	1 670 996	12 586 108	5 230 221	21 407 584
Dépôts de garantie reçus	571 444					571 444
Compte de dividendes sociaux	48 544					48 544
Sous-total du passif	**1 586 610**	**963 259**	**1 686 606**	**12 675 224**	**5 267 945**	**22 179 644**
Hors-bilan						
Engagements de financement	(409 500)	(234 980)	(1 793 050)	(3 361 419)	(644 327)	(6 443 277)
Instruments financiers à terme						
À recevoir	1 143 154	1 322 464	899 811	7 661 057	871 306	11 897 793
À livrer	(1 179 709)	(1 279 660)	(754 882)	(7 162 937)	(950 752)	(11 327 940)
Sous-total du hors-bilan	**(446 055)**	**(192 176)**	**(1 648 121)**	**(2 863 299)**	**(723 773)**	**(5 873 423)**
Total	**509 347**	**410 108**	**205 938**	**(6 048 271)**	**2 797 250**	**(2 125 629)**

3. Risque opérationnel

La CEB a mis en place une Politique de Gestion des Risques Opérationnels qui définit l'approche pour identifier, mesurer, contrôler et rapporter les risques opérationnels. Ce document établit les bonnes pratiques afin de s'assurer que les risques opérationnels sont gérés de manière efficace et constante au sein de la Banque.

Le Risque Opérationnel est défini comme le risque de perte résultant d'une inadéquation et d'une défaillance de procédures, de personnes, de systèmes internes ou de la survenance d'évènements extérieurs et comprend le risque juridique. En outre, la CEB prend en compte le risque de réputation lié à ses activités.

En choisissant délibérément de suivre les Recommandations du Comité de Bâle et les meilleures pratiques, la Banque s'engage à évaluer en permanence ses risques opérationnels et à mettre en place les mesures de réduction appropriées.

Le dispositif des risques opérationnels de la CEB est revu et approuvé lors des réunions semestrielles du Comité Organisation et Risques Opérationnels (CORO). Présidé par le Gouverneur et composé du Senior Management, le CORO établit les niveaux acceptables de risques opérationnels encourus par la CEB et s'assure que les Directeurs font le nécessaire pour suivre et contrôler ces risques dans leurs directions respectives. La charge en capital des risques opérationnels est calculée et présentée dans le rapport trimestriel sur la gestion des risques.

En collaboration étroite avec les différents métiers, la Division des Risques Opérationnels est chargée de coordonner la gestion quotidienne des risques opérationnels. L'ensemble du dispositif est géré de manière centralisée et informatisée : les risques et leur évaluation selon une méthodologie prédéfinie, les mesures de réduction des risques et les plans d'actions. La collecte des incidents de risque opérationnel, y compris des *near misses*, est également intégrée, afin de s'assurer de l'efficacité du dispositif de contrôle et compléter la cartographie et l'évaluation des risques.

La Division des Risques Opérationnels a pour objectif de s'assurer que le cadre de contrôles internes permanents est toujours approprié en termes de conception et d'efficacité. Chaque direction rend compte sur une base annuelle de l'efficacité de son environnement de contrôle permanent respectif après avoir effectué une série de tests sur les contrôles clés couvrant les principaux risques. Les résultats sont présentés au CORO.

La Division des Risques Opérationnels est aussi responsable de la modélisation des procédures métiers, en collaboration avec les différents services, et établit une cartographie des procédures et des contrôles. Dans cette optique, un site intranet dédié permet à l'ensemble des agents d'accéder aux procédures.

Afin de se prémunir contre une rupture de la continuité de ses activités, la CEB dispose d'un Plan de continuité d'activité (PCA). Ce plan est composé d'un plan de gestion de crise, d'un dispositif technique sous-jacent, comprenant un datacenter, une salle de marché de secours, des positions de secours utilisateurs et des solutions de travail à distance, ainsi que de plans métiers spécifiques.

Dans le cadre du calcul des exigences du capital, la CEB retient l'approche de l'indicateur de base (*Basic Indicator Approach*) (proposé sous Bâle II). Pour le calcul de cette charge de capital, la Banque utilise la moyenne de son produit net bancaire sur les trois dernières années. Cette charge est comparée aux capitaux propres prudentiels.

Au 31 décembre 2020, la charge en capital des risques opérationnels s'élève à € 22,4 millions, stable par rapport à € 23,4 millions au 31 décembre 2019.

4. Dispositif prudentiel

En tant que banque multilatérale de développement (BMD), la CEB n'est pas soumise au cadre réglementaire de ses États membres, aux recommandations du Comité de Bâle ou aux directives de l'UE. Cependant, la politique de la Banque consiste à suivre les meilleures pratiques bancaires (MPB) compte tenu du statut BMD de la CEB, en apportant tous les ajustements nécessaires. A cette fin, la Banque a établi un ensemble de ratios prudentiels pour évaluer et contrôler les risques découlant de ses activités.

Les ratios et indicateurs sont organisés autour de six axes principaux : capital, levier, liquidité, risque de crédit (marché), risque de taux d'intérêts et risque de taux de change.

Capital

■ Le **ratio d'emploi des capitaux propres (CAR)** mesure, selon la méthode "standard", les Capitaux propres prudentiels[6] de la Banque par rapport aux Actifs pondérés des risques[7]. La Banque définit et surveille ce ratio pour s'assurer qu'elle détient un capital suffisant pour absorber les pertes inattendues dans ses opérations de crédit, de marché et ses risques opérationnels.

Le CAR s'élève à 27,6% à fin 2020 (30,3% en 2019), dû à l'augmentation des actifs pondérés en risques dans l'activité de prêts.

Bien que le seuil actuel de ce ratio soit défini à 10,5% des actifs pondérés en risques de la CEB, la Banque vise à maintenir un ratio supérieur à 20% afin d'assurer une qualité financière de premier rang. En outre, la banque vise une marge de manœuvre suffisante et envisage une zone de confort au-delà de 25%. Enfin, le risque de crédit représente la majeure partie des exigences de consommation de capital à 95,3%, répartis entre le risque de crédit dans le portefeuille de prêts (87,9%) et le risque de crédit sur les opérations financières (7,4%).

Ce ratio est calculé de la manière suivante :

$$\textbf{Ratio d'emploi des capitaux propres} = \frac{\textbf{Capitaux propres prudentiels}}{\textbf{Actifs pondérés en risques}}$$

- Capitaux propres prudentiels : capital versé, réserves et résultat net

- Actifs pondérés en risques : ∑ [exposition à défaut x facteur pondéré en risques]

■ Le **ratio Gearing (GR)** est le ratio de l'encours de prêts après swaps et garanties par rapport aux fonds propres[8] et établit un plafond en volume (au lieu d'un plafond en risque) pour l'activité de prêts de la Banque. Ce ratio est destiné à fournir un point de référence pour le volume de prêts par rapport à d'autres banques de développement multilatérales.

$$\textbf{Ratio } \textit{Gearing} = \frac{\textbf{Encours de prêts } \textit{après swaps et garanties}}{\textbf{Fonds propres}}$$

- Fonds propres : capital souscrit, réserves et résultat net

Avec un plafond de 2,5 fois des fonds propres, la Banque pourrait accorder des prêts jusqu'à un montant de € 20,3 milliards. Le ratio s'élève à 2,16 à fin 2020 par rapport à 1,92 fin 2019 en raison d'une augmentation du portefeuille de prêts plus importante que l'augmentation des fonds propres.

Levier

■ Le **ratio d'endettement (IR)** compare l'encours de la dette totale après swap aux capitaux propres prudentiels (E_P). L'encours de la dette totale comprend les dettes représentées par un titre, les *European Commercial Papers* (ECP), les avances bancaires et les comptes de dépôts à terme sans collatéraux. La limite est fixée à 10 fois les capitaux propres prudentiels, soit € 32,4 milliards. Le ratio s'est élevé à 6,90 à fin 2020 (6,42 à fin 2019) en ligne avec la légère hausse de la dette, légèrement supérieure par rapport à l'augmentation des capitaux propres.

■ Le **ratio des actifs de trésorerie (TAR)** compare le total des actifs financiers après swap aux capitaux propres prudentiels. Le total des actifs de trésorerie comprend l'encours total des portefeuilles d'actifs financiers (long terme, moyen terme et court terme) après swap : dépôts bancaires, repos, nostri, collatéraux exclus. La limite est fixée à 5 fois les Capitaux propres prudentiels de la CEB, soit € 16,2 milliards. Le ratio s'élève à 2,62 au 31 décembre 2020, en légère baisse par rapport à 2,68 au 31 décembre 2019.

[6] Les Capitaux propres prudentiels sont représentés par le capital versé, réserves et résultat net de la Banque.
[7] Les Actifs pondérés des risques sont les actifs de la Banque ou les expositions hors bilan, pondérés en fonction de la notation de crédit externe ou des modèles de risque internes de la Banque.
[8] Les Fonds propres de la CEB se composent du Capital souscrit, des Réserves et du Résultat net.

Liquidité

■ Le **ratio de liquidité à court terme** mesure la capacité de la Banque à gérer ses besoins nets de liquidité à différentes échéances de temps pendant une situation de stress du marché ou pendant une période prolongée de ralentissement économique. L'analyse du "gap de liquidité" potentiel entre les sources[9] (actifs liquides) et les emplois[10] de trésorerie (besoins de liquidité) est effectuée sur une base prospective sur différentes périodes : un, trois, six et douze mois, donc stressés sur des marchés défavorables et des conditions économiques négatives en appliquant des "haircuts" de risque en fonction de la classe d'actifs, la notation et la maturité. La limite minimale des actifs liquides est fixée à 100% des besoins nets de liquidité pour chaque période.

Au 31 décembre 2020, le ratio de liquidité à court terme s'élève à 414% pour la période de 1 mois (358% en 2019), 204% pour la période de 3 mois (237% en 2019), 174% pour la période de 6 mois (186% en 2019) et 116% pour la période d'un an (139% en 2019).

■ La **période d'autosuffisance** mesure la période pendant laquelle la Banque est en mesure de couvrir les besoins planifiés de trésorerie nettes stressées sans avoir à se refinancer ou à céder/mettre en pension des actifs. La limite est fixée à > 6 mois.

Au 31 décembre 2020, l'indicateur atteint 7 mois par rapport à 9 mois au 31 décembre 2019.

Risque de crédit (marché)

■ La **notation de crédit interne minimale** définit la notation minimale à la date d'achat requise pour les transactions avec des émetteurs, débiteurs et contreparties de la Banque. La notation de crédit interne minimale de la Banque pour les investissements à court terme est fixée à > 7,0 (A-)[11] et pour les investissements à long terme à > 8,0 (A+)[12]. Au 31 décembre 2020, aucune contrepartie/transaction était notée en-dessous du seuil défini à la date d'achat, comme c'était le cas au 31décembre 2019. Par conséquent, la notation de crédit interne de la Banque est restée dans les limites établies.

Risque de taux d'intérêts

■ La **sensibilité de la valeur économique** mesure la variation de la valeur économique de la Banque, y compris des fonds propres (risque de marché (RM)[13]) sous l'effet d'un choc de +/- 10 points de base sur les taux d'intérêt. Sa valeur absolue est fixée à < 0,5% des fonds propres (RM), soit € 18,0 millions. Au 31 décembre 2020, la sensibilité de la valeur économique de la Banque se situe à hauteur de - € 6,6 millions comparé à -€ 0,3 million pour une valeur absolue de € 17,1 millions au 31décembre 2019, bien dans le respect des limites définies.

Risque de taux de change

■ La **position nette ouverte en devise**[14] mesure le montant total des postes de l'actif diminué du montant total des postes du passif libellés en devises étrangères, au bilan et hors-bilan. Sa valeur absolue est fixée à < € 1 million pour chaque devise. Au 31 décembre 2020, la position nette ouverte dans toutes les devises se situe en-dessous de € 1 million, comme c'était le cas au 31 décembre 2019.

[9] Sources de trésorerie : retrait des espèces disponibles et des placements interbancaires à court terme, remboursement ou cession de titres liquides non grevés de haute qualité et remboursement des prêts.
[10] Emplois de trésorerie : émission de remboursement, décaissement d'engagements financiers et obligations de rembourser des espèces reçues en tant que collatéraux sur les produits dérivés (montants collatéraux).
[11] Pour les échéances à moins de 3 mois, la notation de crédit interne minimale est de 6,0 (BBB) pour les obligations souveraines et de 6,5 (BBB+) pour les dépôts à court terme.
[12] Pour les échéances supérieures à 2 ans la notation interne minimale est de 7,0 (A-) pour des titres émis par un État, une administration publique, une autorité locale, un organisme public, une entité supranationale ou une institution financière.
[13] Fonds propres (RM) : capital appelé, réserves, résultat net, montant du compte de dividendes sociaux et provisions pour avantages postérieurs à l'emploi.
[14] A la fin du mois.

NOTE C - Instruments financiers à la juste valeur par résultat et instruments financiers dérivés de couverture

Les instruments financiers dérivés de couverture de la Banque dont la relation de couverture n'est pas reconnue par la norme IFRS 9 sont enregistrés dans la rubrique du bilan "Instruments financiers à la juste valeur par résultat".

Les opérations de micro-couverture de la Banque reconnues par la norme IFRS 9 sont de juste valeur (*fair value hedge*) ou de flux de trésorerie (*cash flow hedge*) et sont enregistrées dans la rubrique du bilan "Instruments financiers dérivés de couverture". Ces opérations couvrent des actifs et passifs financiers (prêts, actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres et émissions obligataires).

Les instruments financiers à terme se composent de swaps de taux, de devises et de change à terme.

En application de la norme IFRS 13 "Évaluation de la juste valeur", la CEB a ajusté les modalités d'évaluation liées au :

- risque de contrepartie dans la juste valeur des actifs financiers dérivés (*Credit Valuation Adjustment* – CVA) ;
- risque de crédit propre dans la valorisation des passifs financiers dérivés (*Debit Valuation Adjustment* – DVA) ; et
- risque de crédit propre dans la valorisation des dettes émises (*Own Credit Adjustment* – OCA).

Au 31 décembre 2020, la CEB a enregistré un ajustement de la juste valeur des instruments dérivés d'un montant de € 179 milliers à l'actif pour la DVA (31 décembre 2019 : € 148 milliers) et de € 936 milliers au passif au titre de la CVA (31 décembre 2019 : € 603 milliers). Ces ajustements ont été enregistrés en contrepartie du compte de résultat.

L'OCA est un ajustement à apporter aux dettes émises désignées à la juste valeur pour refléter le risque de défaut de la CEB. Étant donné que les dettes représentées par un titre émis par la CEB sont désignées au coût amorti, l'OCA est égal à zéro.

Le tableau suivant présente la juste valeur de ces instruments financiers :

En milliers d'euros

31 décembre 2020	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		
Instruments financiers dérivés de taux d'intérêt	2 038	(109)
Instruments financiers dérivés de change	156 397	(547 994)
Ajustement de valeur pour risque de crédit propre (*Debit Valuation Adjustment* - DVA)	179	
Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (*Credit Valuation Adjustment* - CVA)		(936)
Total	**158 614**	**(549 039)**
Instruments financiers dérivés de couverture		
Instruments financiers dérivés de taux d'intérêt	671 307	(607 128)
Instruments financiers dérivés de change	320 926	(44 764)
Total	**992 233**	**(651 892)**

En milliers d'euros

31 décembre 2019	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		
Instruments financiers dérivés de taux d'intérêt	1 738	(61)
Instruments financiers dérivés de change	311 416	(186 676)
Ajustement de valeur pour risque de crédit propre (*Debit Valuation Adjustment* - DVA)	148	
Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (*Credit Valuation Adjustment* - CVA)		(603)
Total	**313 302**	**(187 340)**
Instruments financiers dérivés de couverture		
Instruments financiers dérivés de taux d'intérêt	636 950	(494 854)
Instruments financiers dérivés de change	201 296	(36 606)
Total	**838 246**	**(531 460)**

NOTE D - Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont présentés dans le tableau ci-dessous selon leurs règles d'évaluations comptables et leurs justes valeurs :

En milliers d'euros

31 décembre 2020	À la juste valeur par résultat	À la juste valeur par capitaux propres recyclables	À la juste valeur par capitaux propres non-recyclables	Au coût amorti	Valeur nette comptable	Juste valeur
Actif						
Caisse, avoirs auprès des banques centrales				1 060 252	1 060 252	1 060 252
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	158 614				158 614	158 614
Instruments financiers dérivés de couverture	992 233				992 233	992 233
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		4 034 352	1 095		4 035 447	4 035 447
Actifs financiers au coût amorti						
Prêts et autres créances				19 436 936	19 436 936	19 436 936
Titres de dette				1 785 361	1 785 361	2 192 620
Total de l'actif financier	**1 150 847**	**4 034 352**	**1 095**	**22 282 549**	**27 468 843**	**27 876 102**
Passif						
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	549 039				549 039	549 039
Instruments financiers dérivés de couverture	651 892				651 892	651 892
Passifs financiers au coût amorti						
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle				130 606	130 606	130 606
Dettes représentées par un titre				22 772 270	22 772 270	22 002 971
Compte de dividendes sociaux				49 749	49 749	49 749
Total du passif financier	**1 200 931**			**22 952 625**	**24 153 556**	**23 384 257**

En milliers d'euros

31 décembre 2019	À la juste valeur par résultat	À la juste valeur par capitaux propres recyclables	À la juste valeur par capitaux propres non-recyclables	Au coût amorti	Valeur nette comptable	Juste valeur
Actif						
Caisse, avoirs auprès des banques centrales				677 861	677 861	677 861
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	313 302				313 302	313 302
Instruments financiers dérivés de couverture	838 246				838 246	838 246
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		4 116 697	1 144		4 117 841	4 117 841
Actifs financiers au coût amorti						
Prêts et autres créances				17 976 450	17 976 450	17 976 450
Titres de dette				1 977 538	1 977 538	2 380 866
Total de l'actif financier	**1 151 548**	**4 116 697**	**1 144**	**20 631 850**	**25 901 239**	**26 304 567**
Passif						
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	187 340				187 340	187 340
Instruments financiers dérivés de couverture	531 460				531 460	531 460
Passifs financiers au coût amorti						
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle				153 940	153 940	153 940
Dettes représentées par un titre				21 228 068	21 228 068	21 295 703
Compte de dividendes sociaux				48 544	48 544	48 544
Total du passif financier	**718 800**			**21 430 551**	**22 149 352**	**22 216 987**

Aucun titre classé dans les catégories d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ou titres de dette au coût amorti n'a été donné en garantie en 2020 et en 2019.

NOTE E - Mesure de la valeur de marché des instruments financiers

En application de la norme IFRS 13 "Évaluation de la juste valeur", la CEB a ajusté le cadre de mesure de la valeur de marché de ses instruments financiers en y intégrant son risque de contrepartie (CVA) et son risque de crédit propre (DVA et OCA), comme indiqué dans la note C.

La Banque regroupe ses actifs et passifs financiers en trois niveaux hiérarchiques qui traduisent la fiabilité de la mesure de leur valeur de marché.

Pour déterminer leur niveau de juste valeur, la CEB s'appuie sur le niveau de juste valeur fourni par un fournisseur de données externe, qui est basé sur l'ensemble des règles décrites ci-dessous. En 2020, le niveau de juste valeur de certains actifs et passifs a été modifié, en application de ces règles :

Niveau 1 : actifs et passifs liquides ainsi que les instruments financiers cotés disposant d'un prix sur un marché actif ;

Niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent les prix cotés pour des actifs ou passifs similaires sur des marchés actifs, les prix cotés pour des actifs ou passifs identiques ou similaires sur des marchés qui ne sont pas actifs, ou les données d'entrée autres que les prix cotés mais qui sont observables pour l'instrument financier (courbes de taux d'intérêt observables, courbes de taux de rendement observables et spreads de crédit) ;

Niveau 3 : instruments financiers dont la valorisation dépend de paramètres non observables. Ce niveau comprend les prêts dont les conditions de décaissement sont équivalentes à celles pratiquées par d'autres institutions financières supranationales. Compte tenu de son statut de créancier privilégié, la Banque ne cède pas ce type de créance. De plus, l'évolution des taux de marché a peu d'incidence sur la juste valeur de ces opérations car la majeure partie des prêts est à taux d'intérêt variable (y compris avec opérations de couverture). La Banque estime donc que la valeur de marché de ces créances correspond à leur valeur nette comptable.

Les instruments financiers, évalués à leur juste valeur, sont présentés dans le tableau ci-dessous :

En milliers d'euros

31 décembre 2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	1 060 252			1 060 252
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		158 614		158 614
Instruments financiers dérivés de couverture		992 233		992 233
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 132 881	1 902 566		4 035 447
Actifs financiers au coût amorti				
Prêts et autres créances			19 436 936	19 436 936
Titres de dette	2 174 648	17 972		2 192 620
Total de l'actif financier	**5 367 781**	**3 071 385**	**19 436 936**	**27 876 102**
Passif				
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		549 039		549 039
Instruments financiers dérivés de couverture		651 892		651 892
Passifs financiers au coût amorti				
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	90 606	40 000		130 606
Dettes représentées par un titre	20 738 471	1 264 500		22 002 971
Compte de dividendes sociaux				
Total du passif financier	**20 829 077**	**2 505 431**		**23 334 508**

En milliers d'euros

31 décembre 2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	677 861			677 861
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		313 302		313 302
Instruments financiers dérivés de couverture		838 246		838 246
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3 017 208	1 100 633		4 117 841
Actifs financiers au coût amorti				
Prêts et autres créances			17 976 450	17 976 450
Titres de dette	2 380 866			2 380 866
Total de l'actif financier	**6 075 935**	**2 252 181**	**17 976 450**	**26 304 566**
Passif				
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		187 340		187 340
Instruments financiers dérivés de couverture		531 460		531 460
Passifs financiers au coût amorti				
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	100 607	53 333		153 940
Dettes représentées par un titre	20 984 827	310 876		21 295 703
Compte de dividendes sociaux	48 544			48 544
Total du passif financier	**21 133 978**	**1 083 009**		**22 216 987**

NOTE F - Compensation des actifs et passifs financiers

Au 31 décembre 2020, aucune opération n'a fait l'objet de compensation au bilan de la CEB. La Banque n'a pas de contrats de compensation répondant aux critères de l'amendement de l'IAS 32.

Le tableau ci-dessous présente les montants nets des actifs et passifs financiers, ainsi que leurs montants nets après la prise en compte des opérations faisant l'objet de conventions-cadre (dépôts d'espèces ou titres reçus dans le cadre des contrats collatéraux de swaps et de prêts), au sens de l'amendement de l'IFRS 7 :

En milliers d'euros

31 décembre 2020	Montants nets des actifs et passifs financiers	Dépôts de garantie versés / reçus	Titres reçus en garantie	Montants nets
Actif				
Prêts au coût amorti	17 919 658		(375 768)	17 543 890
Instruments financiers dérivés	1 150 847	(298 529)	(27 929)	824 389
Dépôts de garantie versés	421 361	(421 607)		(246)
Autres actifs non soumis à compensation	8 467 402			8 467 402
Total de l'actif	**27 959 268**	**(720 136)**	**(403 697)**	**26 835 435**
Dettes				
Instruments financiers dérivés	1 200 931	(421 607)		779 324
Dépôts de garantie reçus	298 417	(298 529)		(112)
Autres dettes non soumises à compensation	23 327 743			23 327 743
Total dettes	**24 827 091**	**(720 136)**		**24 106 955**

En milliers d'euros

31 décembre 2019	Montants nets des actifs et passifs financiers	Dépôts de garantie versés / reçus	Titres reçus en garantie	Montants nets
Actif				
Prêts au coût amorti	15 807 267		(499 775)	15 307 493
Instruments financiers dérivés	1 151 548	(571 649)	(59 496)	520 403
Dépôts de garantie versés	176 297	(176 397)		(100)
Autres actifs non soumis à compensation	9 006 679			9 006 679
Total de l'actif	**26 141 791**	**(748 046)**	**(559 271)**	**24 834 474**
Dettes				
Instruments financiers dérivés	718 800	(176 397)		542 403
Dépôts de garantie reçus	571 444	(571 649)		(205)
Autres dettes non soumises à compensation	21 762 743			21 762 743
Total dettes	**23 052 987**	**(748 046)**		**22 304 941**

NOTE G - Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres et au coût amorti

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Au 31 décembre 2020, les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont composés des titres de dette pour un montant de € 4,0 milliards (31 décembre 2019 : € 4,1 milliards) et des instruments de capitaux propres pour un montant de € 1,1 million (31 décembre 2019 : € 1,1 million).

En milliers d'euros

	31/12/2020	31/12/2019
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		
Valeur brute comptable	3 905 718	4 006 942
Plus ou moins values latentes	130 202	111 304
Provisions pour dépréciation (*)	(473)	(405)
Total	**4 035 447**	**4 117 841**
(*) *dont étape 1*	*(473)*	*(405)*
dont étape 2		
dont étape 3		

Actifs financiers au coût amorti

En milliers d'euros

	31/12/2020	31/12/2019
Prêts consentis aux établissements de crédit		
Valeur brute comptable	8 620 828	8 842 084
Provisions pour dépréciation	(6 515)	(5 467)
Valeur nette comptable	8 614 313	8 836 617
Prêts consentis à la clientèle		
Valeur brute comptable	8 840 235	6 623 776
Provisions pour dépréciation	(11 548)	(6 957)
Valeur nette comptable	8 828 687	6 616 819
Ajustement de la valeur des prêts couverts par des instruments dérivés	476 658	353 831
Total des prêts	**17 919 658**	**15 807 267**
Autres créances		
Comptes à vue - valeur brute comptable	6 620	9 013
Provisions pour dépréciation	(2)	(3)
Valeur nette comptable	6 618	9 009
Dépôts à terme - valeur brute comptable	1 510 814	2 160 290
Provisions pour dépréciation	(154)	(116)
Valeur nette comptable	1 510 660	2 160 174
Total des autres créances	**1 517 278**	**2 169 183**
Titres de dette		
Valeur brute comptable	1 785 466	1 977 664
Provisions pour dépréciation	(105)	(126)
Valeur nette comptable	1 785 361	1 977 538
Total des titres de dette	**1 785 361**	**1 977 538**

Au 31 décembre 2020, les prêts sont garantis à hauteur de € 6,8 milliards (31 décembre 2019 : € 7,0 milliards). Ces garanties peuvent prendre la forme de titres ou d'engagements par signature.

Actifs financiers au coût amorti par étape

En milliers d'euros

	31/12/2020			31/12/2019		
	Valeur brute	Provisions pour dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Provisions pour dépréciation	Valeur nette
Prêts envers les établissements de crédit	8 620 828	(6 515)	8 614 313	8 842 084	(5 467)	8 836 617
Etape 1	8 620 828	(6 515)	8 614 313	8 842 084	(5 467)	8 836 617
Etape 2						
Etape 3						
Prêts envers la clientèle	8 840 235	(11 548)	8 828 687	6 623 776	(6 957)	6 616 819
Etape 1	8 840 235	(11 548)	8 828 687	6 623 776	(6 957)	6 616 819
Etape 2						
Etape 3						
Autres créances	1 517 434	(156)	1 517 278	2 169 303	(120)	2 169 183
Etape 1	1 517 434	(156)	1 517 278	2 169 303	(120)	2 169 183
Etape 2						
Etape 3						
Titres de dette	1 785 466	(105)	1 785 361	1 977 664	(126)	1 977 538
Etape 1	1 785 466	(105)	1 785 361	1 977 664	(126)	1 977 538
Etape 2						
Etape 3						

Au cours de l'exercice 2020, aucun défaut n'est survenu dans le portefeuille de la Banque. En outre, la Banque n'a pas identifié d'augmentation significative du risque de crédit au sens de la norme IFRS 9, entraînant un transfert de l'étape 1 à l'étape 2 ou à l'étape 3.

Encours des prêts et engagements de financement par pays

La répartition de l'encours des prêts et des engagements de financement par pays de localisation de l'emprunteur, bonifiés ou non par le Compte de dividendes sociaux, est présentée dans le tableau ci-dessous :

En milliers d'euros

	Encours				Engagements de financement	
Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	**31/12/2020**	**%**	**31/12/2019**	**%**	**31/12/2020**	**31/12/2019**
Espagne	2 032 854	11,67	1 865 321	12,09	810 707	596 047
Pologne	1 726 137	9,91	1 945 432	12,61	613 247	687 700
Turquie	1 336 014	7,67	1 435 500	9,30	100 000	
France	1 295 410	7,43	1 201 098	7,79	627 708	401 723
République slovaque	1 139 366	6,54	721 592	4,68	257 174	63 037
Allemagne [1]	1 004 528	5,76	850 793	5,51	751 562	1 002 808
Belgique	995 482	5,71	1 001 900	6,49	170 000	230 000
Pays-Bas	877 947	5,04	719 492	4,66	185 083	375 025
Italie [2]	753 581	4,32	551 529	3,57	994 681	675 221
République tchèque	744 491	4,27	561 343	3,64	235 000	150 000
Hongrie	686 016	3,94	515 196	3,34	149 386	67 301
Roumanie	617 831	3,55	587 976	3,81	513 501	277 082
Finlande	536 457	3,08	498 915	3,23	137 300	95 000
Croatie	439 060	2,52	335 211	2,17	308 006	259 314
Lituanie	423 787	2,43	199 809	1,30	316 200	144 014
Chypre	413 135	2,37	443 123	2,87	41 049	147 049
Irlande	396 146	2,27	352 911	2,29	218 700	85 000
Suède	334 399	1,92	280 578	1,82	388 502	336 722
Bulgarie	293 902	1,69	235 515	1,53		100 000
Portugal	287 909	1,65	272 376	1,77	244 700	254 000
Serbie	241 879	1,39	244 277	1,58	685 161	165 712
Grèce	157 500	0,90			112 500	
Slovénie	125 272	0,72	100 144	0,65	35 000	75 000
Macédoine du Nord	107 599	0,62	104 293	0,68	46 653	57 264
Albanie	94 310	0,54	101 379	0,66	2 980	6 980
Bosnie-Herzégovine	88 395	0,51	73 798	0,48	34 612	48 340
Islande	83 663	0,48	100 131	0,65		
Monténégro	59 591	0,34	39 652	0,26	62 330	44 692
Moldova (République de)	48 376	0,28	36 005	0,23	121 775	49 248
Lettonie	22 600	0,13	16 100	0,10	14 400	23 400
Géorgie	19 478	0,11	8 750	0,06	26 308	15 598
Kosovo	17 784	0,10			17 216	
Andorre	8 400	0,05			3 600	
Saint-Marin	7 000	0,04			3 000	
Danemark	6 667	0,04	20 000	0,13		
Estonie	3 841	0,02	7 313	0,05	225 000	
Total	**17 426 805**	**100,00**	**15 427 452**	**100,00**	**8 453 040**	**6 433 277**

[1] dont € 4,2 millions d'encours en faveur des pays cibles au 31 décembre 2020 (31 décembre 2019 : € 5,2 millions)
[2] dont € 25,0 millions d'encours en faveur des pays cibles au 31 décembre 2020 (31 décembre 2019 : € 35,9 millions)

Encours des prêts et engagements de financement par pays, bénéficiant de bonifications de taux d'intérêt ou de garantie du CDS

L'encours des prêts et engagements de financement bénéficiant de bonifications de taux d'intérêt ou de garanties de prêts du Compte de dividendes sociaux, répartis par pays de localisation de l'emprunteur, sont présentés ci-dessous :

En milliers d'euros

	Encours		Engagements de financement	
Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	**31/12/2020**	**31/12/2019**	**31/12/2020**	**31/12/2019**
Turquie	434 000	459 000		
Pologne	177 426	173 501	6 220	14 288
Bosnie-Herzégovine	100 006	68 795	23 612	37 340
Roumanie	89 917	102 927	7 621	7 621
Albanie	50 888	60 898		
Kosovo	37 000		17 216	
Moldova (République de)	34 765	26 772	8 461	10 933
Croatie	31 085	25 100		9 314
Macédoine du Nord	22 226	17 738		5 262
Serbie	7 732	10 576		
Italie	4 200	5 600		
Géorgie	4 167	3 082	2 500	2 500
Bulgarie	4 068	4 827		
Total	**997 480**	**958 816**	**65 630**	**87 258**

Les bonifications de taux d'intérêt sont présentées dans la note K.

NOTE H - Immobilisations corporelles et incorporelles

En milliers d'euros

	Terrains et constructions (*)	Aménagements	Autres	Immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute					
Au 1er janvier 2020	37 679	15 202	7 863	27 109	87 852
Acquisitions	8	692	1 102	5 955	7 757
Autres mouvements		(859)	(957)	(248)	(2 064)
Au 31 décembre 2020	**37 687**	**15 035**	**8 008**	**32 816**	**93 545**
Amortissements					
Au 1er janvier 2020	(279)	(11 059)	(6 793)	(11 897)	(30 029)
Dotations de l'exercice	(285)	(830)	(807)	(3 824)	(5 746)
Autres mouvements		762	931		1 694
Au 31 décembre 2020	**(564)**	**(11 127)**	**(6 669)**	**(15 721)**	**(34 081)**
Valeur nette					
Au 31 décembre 2020	**37 123**	**3 908**	**1 339**	**17 094**	**59 464**

En milliers d'euros

	Terrains et constructions (*)	Aménagements	Autres	Immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute					
Au 1er janvier 2019	36 448	14 694	9 269	22 820	83 231
Acquisitions	196	662	161	5 055	6 074
Autres mouvements	1 035	(154)	(1 567)	(766)	(1 453)
Au 31 décembre 2019	**37 679**	**15 202**	**7 863**	**27 109**	**87 852**
Amortissements					
Au 1er janvier 2019		(10 232)	(7 559)	(9 868)	(27 659)
Dotations de l'exercice	(279)	(827)	(884)	(2 795)	(4 786)
Autres mouvements			1 650	766	2 416
Au 31 décembre 2019	**(279)**	**(11 059)**	**(6 793)**	**(11 897)**	**(30 029)**
Valeur nette					
Au 31 décembre 2019	**37 400**	**4 143**	**1 070**	**15 211**	**57 824**

(*) Les "terrains et constructions" représentent l'immeuble du siège de la Banque situé au 55 avenue Kléber à Paris. En application de l'IFRS 16, un contrat de location est également inclus dans ce poste. La valeur brute du droit d'utilisation pour ce contrat s'élève à € 1,0 million au 31 écembre 2020 et l'amortissement à - € 563,1 milliers (31 décembre 2019 : € 1,0 million et - € 279,0 milliers respectivement).

NOTE I - Autres actifs divers et autres passifs

En milliers d'euros

	31/12/2020	31/12/2019
Autres actifs		
Dépôts de garantie versés (*)	421 361	176 297
Débiteurs divers	4 639	3 316
Capital souscrit, appelé, non versé et réserves à recevoir	2 132	
Charges constatées d'avance	2 065	2 296
Actifs divers	764	820
Total	**430 961**	**182 729**
Autres passifs		
Dépôts de garantie reçus (*)	298 417	571 444
Créditeurs divers (**) (***)	14 095	3 993
Passifs divers	855	7 697
Total	**313 367**	**583 134**

(*) La Banque reçoit et verse des garanties sous forme de dépôts ou de titres dans le cadre de contrats de collatéralisation. Au 31 décembre 2020, la CEB a :
- versé € 421,4 millions de garanties sous forme de dépôts (31 décembre 2019 : € 176,3 millions) ,
- reçu € 298,4 millions de garanties sous forme de dépôts (31 décembre 2019 : € 571,4 millions) et € 403,7 millions sous forme de titres (31 décembre 2019 : € 559,3 millions).

(**) Inclut une provision de € 2,7 millions concernant une négociation en cours sur le recouvrement de coûts d'activité fiduciaire.

(***) Dont € 1,0 million de passif locatif représentant la valeur brute des loyers à verser et - € 563,1 milliers d'amortissement de la dette, au titre de l'IFRS 16. (31 décembre 2019 : € 1,0 million pour le passif locatif et - € 279,0 milliers pour l'amortissement de la dette).

NOTE J - Passifs financiers au coût amorti

En milliers d'euros

	31/12/2020	31/12/2019
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		
Comptes rémunérés	90 606	100 606
Emprunts et comptes à terme	40 000	53 334
Total	**130 606**	**153 940**
Dettes représentées par un titre au coût amorti		
Emprunts obligataires	21 843 305	20 452 833
Dettes rattachées	154 572	174 450
Ajustement de la valeur des dettes représentées par un titre couvertes par des instruments dérivés	774 393	600 785
Total	**22 772 270**	**21 228 068**

Évolution des comptes rémunérés de la clientèle

Dans le cadre de nombreux accords de contribution bilatéraux et multilatéraux signés avec des donateurs, la CEB reçoit des contributions destinées à financer, par le biais de dons, des activités conformes à ses objectifs. Les contributions reçues des donateurs sont déposées sur des comptes ouverts dans les livres de la CEB.

En règle générale, les donateurs sont essentiellement des États membres de la CEB et de l'Union européenne.

La Banque intervient en tant que gestionnaire de ces comptes. À ce titre, elle traite et enregistre les mouvements affectant ces comptes et contrôle les soldes disponibles. Dans le cadre de ces activités, la CEB peut percevoir des commissions d'administration.

La CEB n'est pas exposée à un risque de crédit sur ces comptes dans la mesure où elle ne prend aucun engagement de don avec un bénéficiaire sans avoir préalablement reçu un engagement de contribution provenant d'un ou de plusieurs donateurs.

Au 31 décembre 2020, la Banque gérait 25 comptes rémunérés (2019 : 26) représentant un solde de € 90,6 millions (2019 : € 100,6 millions). Les ressources de ces comptes atteignent au total € 383,5 millions (2019 : € 352,1 millions), tandis que les décaissements s'élèvent à € 292,9 millions (2019 : € 251,5 millions).

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des flux et des engagements des comptes administrés par la CEB, répartis en deux catégories :

- Programmes/Comptes alimentés par des pays donateurs,
- Programmes/Comptes alimentés entièrement ou principalement par l'Union européenne.

En milliers d'euros

	Ressources[1]	Décaissements[2]	31/12/2020	Engagements à recevoir[3]	Engagements à payer[3]
Programmes/Comptes alimentés par des pays donateurs	42 460	(30 227)	12 233		2 647
Programmes/Comptes alimentés entièrement ou principalement par l'Union européenne	341 026	(262 653)	78 373	100 852	78 605
Total	**383 486**	**(292 880)**	**90 606**	**100 852**	**81 252**

En milliers d'euros

	Ressources[1]	Décaissements[2]	31/12/2019	Engagements à recevoir[3]	Engagements à payer[3]
Programmes/Comptes alimentés par des pays donateurs	36 459	(28 518)	7 941	1 000	3 831
Programmes/Comptes alimentés entièrement ou principalement par l'Union européenne	315 605	(222 940)	92 665	42 919	125 824
Total	**352 064**	**(251 458)**	**100 606**	**43 919**	**129 655**

(1) Comprend les contributions reçues des donateurs et les intérêts courus,
(2) Comprend les dons décaissés en faveur des projets, les commissions versées et les fonds restitués aux donateurs,
(3) Les engagements à recevoir et à payer concernent uniquement les projets en cours.

Le tableau suivant présente le détail des comptes rémunérés repartis sur les deux catégories suivantes :

En milliers d'euros

Programme/Compte	Donateur(s)	Année d'ouverture	Ressources	Décaissements	31/12/2020	31/12/2019
Programmes/Comptes alimentés par des pays donateurs						
Fonds d'investissement social vert	CEB	2020	5 000		5 000	
Fonds italien pour des projets innovants	Italie	2017	1 000	(127)	873	959
Fonds pour les migrants et les réfugiés	Albanie, Allemagne, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Espagne, France, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pologne, République slovaque, République tchèque, Saint- Marin, Saint-Siège, Suède, BEI, CEB	2015	28 416	(26 391)	2 025	2 956
Compte slovaque pour la croissance inclusive	République slovaque	2016	4 000	(1 319)	2 681	2 083
Compte fiduciaire espagnol pour la cohésion sociale	Espagne	2009	4 044	(2 390)	1 654	1 943
Sous total Programmes/Comptes alimentés par des pays donateurs			**42 460**	**(30 227)**	**12 233**	**7 941**

En milliers d'euros

Programme/Compte	Donateur(s)	Année d'ouverture	Ressources	Décaissements	31/12/2020	31/12/2019
Programmes/Comptes alimentés entièrement ou principalement par l'Union européenne						
Comptes liés au Programme régional de logement (RHP)						
RHP Fund Country Account - BiH	Allemagne, Italie, Union européenne	2012	63 000	(42 013)	20 987	17 186
RHP Fund Country Account - BiH & SRB	Suisse	2019	850	(21)	829	829
RHP Fund Country Account - Croatia	Union européenne	2013	9 303	(9 147)	156	695
RHP Fund Country Account - Montenegro	Allemagne, Union européenne	2013	3 500	(2 306)	1 194	1 194
RHP Fund Country Account - Serbia	Allemagne, Union européenne	2013	69 000	(52 385)	16 615	22 271
RHP Fund Regional Account	États-Unis, Turquie, Union européenne	2012	47 257	(36 699)	10 558	10 903
RHP Fund Sub-Regional Account	Allemagne, Danemark, Luxembourg, Norvège, Suisse, Union européenne	2012	53 846	(46 649)	7 197	16 542
RHP Implementation	Union européenne	2013	25 120	(24 660)	460	460
RHP Implementation 2	Union européenne	2017	12 175	(10 670)	1 505	2 860
RHP Implementation Support Fund Account	Suisse	2019	500		500	500
RHP Implementation Support Fund - ODA Account	Allemagne	2019	1 641		1 641	1 000
Special Account RHP Republic of Cyprus	Chypre	2012	50	(1)	49	49
Special Account RHP Czech Republic	Czech Republic	2013	84	(40)	44	
Special Account RHP Hungary	Hongrie	2014	30	(1)	29	29
Special Account RHP Slovak Republic	République slovaque	2012	40	(25)	15	19
Partenariat pour la promotion de l'efficacité énergétique et de l'environnement en Europe Orientale (E5PR)						
Reconstruction et réhabilitation d'écoles publiques et amélioration des normes énergétiques, Tbilissi, Géorgie	Union européenne Autres Donateurs	2016	1 000	(1 000)		
Mécanisme européen d'assistance technique pour les projets énergétiques locaux (ELENA)						
CEB-ELENA 2012	Union européenne	2012	1 000	(726)	274	619
Facilité en faveur des réfugiés en Turquie (FRIT)						
Compte pour les réfugiés en Turquie	Union européenne	2017	50 000	(34 009)	15 991	16 839
Instrument d'Aide de Pré-adhésion (IAP) / Cadre d'Investissement en faveur des Balkans Occidentaux (WBIF)						
WBIF : construction d'établissements pénitentiaires en Serbie	Union européenne Autres Donateurs	2015	1 430	(1 101)	329	449
WBIF : personnes vulnérables vivant en centres d'hébergement en Bosnie-Herzégovine	Union européenne Autres Donateurs	2014	1 200	(1 200)		221
Sous-total Programmes/Comptes alimentés entièrement ou principalement par l'Union européenne			**341 026**	**(262 653)**	**78 373**	**92 665**
Total Comptes rémunérés			**383 486**	**(292 880)**	**90 606**	**100 606**

NOTE K - Compte de dividendes sociaux

La Banque utilise le CDS pour financer quatre types de dons :

- des bonifications d'intérêt sur prêts consentis par la Banque,
- des garanties pour soutenir le financement par la Banque de projets à fort impact social,
- de l'assistance technique dans le cadre de projets financés par la CEB,
- des contributions.

Les dons financés par le CDS sont approuvés par le Conseil d'administration de la Banque, à l'exception des dons d'assistance technique inférieurs ou égaux à € 300 milliers, qui sont approuvés par le Gouverneur.

Les dons peuvent atteindre € 2 millions chacun, à l'exception des contributions qui sont limitées à € 500 milliers. Les approbations annuelles par pays, tous volets confondus, ne peuvent excéder 10% des ressources du CDS disponibles pour approbation.

Au 31 décembre 2020, le détail de ces sous-comptes est le suivant :

En milliers d'euros

Volets du CDS	31/12/2020	31/12/2019
Bonifications de prêts approuvés	15 476	17 817
Disponible pour la bonification	1 640	2 064
Bonifications d'intérêt de prêts	17 116	19 881
Garanties de prêts approuvés	4 696	13 000
Disponible pour les garanties	18 576	7 272
Garanties de prêts	23 272	20 272
Approbations pour assistance technique	1 543	1 640
Disponible pour assistance technique	5 498	4 781
Assistance technique	7 041	6 421
Contributions approuvées		
Disponible pour contributions	2 320	1 970
Contributions	2 320	1 970
Total	**49 749**	**48 544**

Financement

Le CDS peut être alimenté par :

a) des contributions reçues des États membres de la CEB sous forme de dividendes à caractère social, lors de l'affectation du résultat annuel de la Banque,

b) des contributions volontaires d'États membres de la Banque, après accord du Conseil d'administration, et

c) des contributions volontaires d'États membres du Conseil de l'Europe et d'États non-membres ou d'institutions internationales, après accord du Conseil de direction et du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a décidé d'affecter au CDS un montant de € 5 millions au titre du résultat net de la Banque sur l'année 2019.

NOTE L - Provisions

En milliers d'euros

	31/12/2020	31/12/2019
Provisions		
Provision sur engagements sociaux	356 440	318 781
Provision pour dépréciation des engagements de financement (note S)	3 728	1 720
Total	**360 168**	**320 501**

Evolution de la provision sur engagements sociaux

La Banque administre un régime de pension et d'autres avantages postérieurs à l'emploi qui concernent l'assurance maladie, l'ajustement fiscal et la cessation anticipée d'activité. Le montant de l'engagement au titre de chaque avantage postérieur à l'emploi est déterminé séparément, selon la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédit projetées. La dernière évaluation actuarielle a été effectuée au 31 décembre 2020 sur la base des données individuelles au 30 juin 2020.

La situation financière des avantages postérieurs à l'emploi est la suivante :

En milliers d'euros

	Régime de pension	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Total
Provision au 1er janvier 2020	**267 539**	**51 242**	**318 781**
Coûts de services rendus	11 486	3 043	14 529
Coûts d'intérêts liés à l'actualisation des engagements	4 056	771	4 827
Variation des écarts actuariels comptabilisée directement en capitaux propres	20 249	3 327	23 576
Prestations versées	(3 893)	(1 380)	(5 273)
Provision au 31 décembre 2020	**299 437**	**57 003**	**356 440**

	Régime de pension	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Total
Provision au 1er janvier 2019	**213 821**	**41 121**	**254 942**
Coûts de services rendus	10 126	2 637	12 763
Coûts d'intérêts liés à l'actualisation des engagements	4 332	826	5 158
Variation des écarts actuariels comptabilisée directement en capitaux propres	42 523	7 883	50 406
Prestations versées	(3 263)	(1 225)	(4 488)
Provision au 31 décembre 2019	**267 539**	**51 242**	**318 781**

Les principales hypothèses retenues pour déterminer les engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi figurent ci-dessous :

Informations diverses	2020	2019
Taux d'intérêt d'actualisation	1,25%	1,50%
Taux d'inflation	1,75%	1,75%
Taux de revalorisation des pensions	1,75%	1,75%
Taux d'augmentation des traitements	3,50%	3,50%
Taux de cotisations patronales assurance maladie	6,28%	6,28%
Duration moyenne	21,70	22,57

Test de sensibilité

Les tableaux suivants présentent la sensibilité de l'engagement (*Projected Benefit Obligation* - PBO) lié aux avantages postérieurs à l'emploi au 31 décembre 2020, ainsi que les coûts de services de l'année, les coûts d'intérêts et les prestations estimées pour l'année 2021, calculés selon une variation des hypothèses de taux d'actualisation de -/+ 0,25% :

En milliers d'euros

Régime de pension	PBO 31/12/2020	Coûts de services 2021	Coût d'intérêts sur PBO 2021	Prestations estimées 2021	PBO 31/12/2021
Taux d'actualisation -0,25%	315 684	12 853	3 126	(6 103)	325 560
Taux d'actualisation +0,25%	284 333	11 280	4 219	(6 096)	293 735

Au 31 décembre 2020, une baisse du taux d'actualisation de 0,25% aurait entraîné une hausse de l'engagement lié au régime de pension de 5,4%. Une hausse de 0,25% du taux d'actualisation aurait entraîné une baisse de cet engagement de 5,0% à cette date.

En milliers d'euros

Autres avantages postérieurs à l'emploi	PBO 31/12/2020	Coûts de services 2021	Coût d'intérêts sur PBO 2021	Prestations estimées 2021	PBO 31/12/2021
Taux d'actualisation -0,25%	60 216	2 539	592	(1 942)	61 405
Taux d'actualisation +0,25%	54 025	2 211	796	(1 942)	55 090

Au 31 décembre 2020, une baisse du taux d'actualisation de 0,25% aurait entraîné une hausse de l'engagement lié aux autres avantages postérieurs à l'emploi de 5,6%. Une hausse de 0,25% du taux d'actualisation aurait entraîné une baisse de cet engagement de 5,2% à cette date.

NOTE M - Capital

Gestion du capital

Conformément au Statut (Article III), tout État européen (État membre ou non du Conseil de l'Europe) et toute institution internationale à vocation européenne peut, dans les conditions fixées par le Conseil de direction, devenir membre de la Banque.

La Banque émet des titres de participation libellés en euros auxquels souscrivent les membres. Chaque titre a la même valeur nominale de € 1 000.

L'adhésion s'effectue par le dépôt d'une déclaration auprès du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, stipulant que le candidat adhère au Statut de la Banque et souscrit au nombre de titres de participation fixé en accord avec le Conseil de direction. Tout État devenant membre de la Banque confirme dans sa déclaration son intention :

- d'adhérer dès que possible au Troisième Protocole Additionnel à l'Accord Général sur les Privilèges et Immunités du Conseil de l'Europe,
- en attendant cette adhésion, d'accorder le régime juridique découlant de ce protocole aux biens, avoirs et opérations de la Banque, ainsi que le statut juridique résultant de ce texte, au bénéfice des organes et agents de la Banque (Statut - article III).

Le Conseil de direction fixe les modalités de souscription et de libération du capital, il détermine également celles relatives aux augmentations de capital. Les conditions et modalités d'un retrait éventuel d'un État membre sont définies dans le Statut de la CEB (article XV). La Banque n'a jamais reçu une telle demande. Sur cette base et conformément à l'amendement de l'IAS 32 de février 2008, ces titres de participation sont classés en instruments de capitaux propres.

Le calcul du montant de la souscription au capital et aux réserves s'effectue sur la base du taux de contribution des pays candidats à l'adhésion à la Banque au budget de l'Accord partiel du Conseil de l'Europe sur la CEB.

Le capital souscrit de la Banque est constitué du capital versé et du capital appelable. Le capital libéré est la part du capital payable lors de l'adhésion à la Banque sur décision du Conseil de direction sur proposition du Conseil d'administration. En ce qui concerne le capital appelable, il convient de noter qu'il n'y a jamais eu d'appel au capital de la Banque.

L'adéquation du capital de la Banque au niveau des risques liés à ses activités est mesurée à travers un dispositif prudentiel organisé autour de différents ratios (voir chapitre 4 dans la note B).

La répartition du capital par État membre est présentée ci-dessous :

En milliers d'euros

Membres	Capital souscrit	Capital non appelé	Capital appelé	Pourcentage du capital souscrit
Allemagne	915 770	814 114	101 656	16,720%
France	915 770	814 114	101 656	16,720%
Italie	915 770	814 114	101 656	16,720%
Espagne	597 257	530 958	66 299	10,905%
Turquie	388 299	345 197	43 102	7,089%
Pays-Bas	198 813	176 743	22 070	3,630%
Belgique	164 321	146 083	18 238	3,000%
Grèce	164 321	146 083	18 238	3,000%
Portugal	139 172	123 724	15 448	2,541%
Suède	139 172	123 724	15 448	2,541%
Pologne	128 260	114 023	14 237	2,342%
Danemark	89 667	79 712	9 955	1,637%
Finlande	69 786	62 039	7 747	1,274%
Norvège	69 786	62 039	7 747	1,274%
Bulgarie	62 459	55 526	6 933	1,140%
Roumanie	59 914	53 264	6 650	1,094%
Suisse	53 824	43 229	10 595	0,983%
Irlande	48 310	42 948	5 362	0,882%
Hongrie	44 788	39 816	4 972	0,818%
République tchèque	43 037	38 260	4 777	0,786%
Luxembourg	34 734	30 878	3 856	0,634%
Serbie	25 841	22 973	2 868	0,472%
Croatie	21 376	19 003	2 373	0,390%
Chypre	19 882	17 676	2 206	0,363%
République slovaque	18 959	16 854	2 105	0,346%
Albanie	13 385	11 899	1 486	0,244%
Lettonie	12 808	11 387	1 421	0,234%
Estonie	12 723	11 311	1 412	0,232%
Macédoine du Nord	12 723	11 311	1 412	0,232%
Lituanie	12 588	11 191	1 397	0,230%
Slovénie	12 295	10 930	1 365	0,224%
Islande	10 144	9 018	1 126	0,185%
Malte	10 144	9 018	1 126	0,185%
Géorgie	9 876	8 780	1 096	0,180%
Bosnie-Herzégovine	9 689	8 614	1 075	0,177%
Monténégro	6 584	5 853	731	0,120%
Kosovo	6 559	5 831	728	0,120%
Moldova (République de)	5 488	4 878	610	0,100%
Andorre	4 925	4 378	547	0,090%
Saint-Marin	4 867	4 206	661	0,089%
Liechtenstein	2 921	2 374	547	0,053%
Saint-Siège	137	107	30	0,003%
Total 2020	**5 477 144**	**4 864 180**	**612 964**	**100,000%**
Total 2019	**5 472 219**	**4 859 802**	**612 417**	

Le montant du résultat 2020 par titre du capital s'élève à € 13,66 (€ 19,13 pour 2019).

En 2020, suite à l'adhésion d'Andorre, le capital souscrit de la Banque a augmenté de € 4 925 milliers, dont € 547 milliers ont été appelés. Sa contribution dans les réserves s'élève à € 2 296 milliers. Le capital appelé et la contribution dans les réserves sont à régler en quatre versements annuels égaux. La première échéance de € 711 milliers a été versée en 2020. Le total des trois échéances restantes est détaillé ci-dessous :

En milliers d'euros

Membre	Capital à verser	Réserves à verser	Total
Andorre	410	1 722	2 132
Total	**410**	**1 722**	**2 132**

NOTE N - Marge d'intérêts

Les produits et les charges sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais).

La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur les instruments financiers est comptabilisée en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" (note P).

Les produits et les charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de juste valeur sont présentés avec les produits et charges des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques.

En milliers d'euros

	2020			2019		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres						
Titres de dette	22 831	(3 856)	18 975	28 735	(4 231)	24 504
Instruments financiers dérivés	7 009	(28 983)	(21 974)	8 851	(33 315)	(24 464)
Sous-total	**29 840**	**(32 839)**	**(2 999)**	**37 586**	**(37 546)**	**40**
Actifs financiers au coût amorti						
Prêts	134 496	(10)	134 486	150 284	(1)	150 283
Autres créances	32 797	(21 100)	11 697	54 099	(13 056)	41 043
Titres de dette	56 408		56 408	62 432		62 432
Instruments financiers dérivés	9 691	(123 807)	(114 116)	12 419	(131 918)	(119 499)
Sous-total	**233 392**	**(144 917)**	**88 475**	**279 234**	**(144 975)**	**134 259**
Passifs financiers au coût amorti						
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	2 744		2 744	2 372	(139)	2 233
Dettes représentées par un titre		(278 420)	(278 420)		(349 303)	(349 303)
Instruments financiers dérivés	371 779	(29 886)	341 893	402 802	(28 284)	374 518
Sous-total	**374 523**	**(308 306)**	**66 217**	**405 174**	**(377 726)**	**27 448**
Autres intérêts et charges assimilées		**(4 827)**	**(4 827)**		**(5 158)**	**(5 158)**
Marge d'intérêts	**637 755**	**(490 889)**	**146 866**	**721 994**	**(565 405)**	**156 589**

NOTE O - Information sectorielle

La CEB est une banque multilatérale de développement à vocation sociale. Elle accorde des prêts pour financer des projets dans ses États membres. Cette activité est financée par des émissions publiques et des placements privés.

Dans ce cadre, la Banque dispose d'un seul domaine d'activité opérationnel. Elle intervient dans les zones géographiques où sa contribution est la plus nécessaire, en particulier dans les pays d'Europe centrale et orientale, qui constituent les pays cibles.

Son activité de financement de projets est exclusivement menée en Europe. Toutefois, pour les autres opérations financières, en particulier pour ses émissions publiques, la CEB intervient aussi bien en Europe que sur d'autres continents. Par conséquent, ces opérations ne figurent pas dans le tableau ci-dessous.

Les intérêts sur prêts se répartissent par pays de localisation de l'emprunteur de la manière suivante :

En milliers d'euros

Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	2020	2019
Turquie	16 879	18 722
Pologne	15 017	22 250
Roumanie	9 428	11 370
Hongrie	8 913	8 731
Croatie	4 728	5 270
Lituanie	4 482	4 646
Chypre	3 671	4 008
République slovaque	3 431	3 476
Albanie	1 815	2 058
Serbie	1 434	1 582
Bosnie-Herzégovine	1 269	1 326
Bulgarie	1 204	747
République tchèque	990	1 172
Macédoine du Nord	875	916
Moldova (République de)	674	798
Lettonie	579	654
Monténégro	335	362
Slovénie	319	270
Estonie	159	260
Géorgie	122	192
Kosovo	1	
Sous-total pays cibles	**76 325**	**88 810**
Belgique	18 884	19 612
Espagne	8 032	9 052
France	6 993	7 307
Pays-Bas	6 266	5 079
Allemagne	5 135	7 442
Portugal	3 749	4 620
Irlande	3 301	3 200
Suède	2 070	1 265
Italie	2 034	1 713
Finlande	877	797
Islande	738	1 308
Grèce	35	
Andorre	1	
Saint-Marin	1	
Sous-total autres pays	**58 116**	**61 395**
Pays cibles par l'intermédiaire d'autres pays	**55**	**78**
Total	**134 496**	**150 283**

Les encours des prêts par pays sont présentés dans la note G.

NOTE P - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Les gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers à l'exception des produits et charges d'intérêts présentés dans la "Marge d'intérêts" (note N).

En milliers d'euros

	2020	2019
Résultat net sur instruments de couverture de juste valeur	30 604	40 563
Réévaluation des éléments couverts attribuable aux risques couverts	(32 022)	(38 995)
Résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	(1 094)	(1 355)
Réévaluation des positions de change	(293)	182
Ajustement de valeur pour risque de crédit propre (*Debit Valuation Adjustment* - DVA)	31	(93)
Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (*Credit Valuation Adjustment* - CVA)	(332)	364
Total	**(3 106)**	**665**

NOTE Q - Charges générales d'exploitation

En milliers d'euros

	2020	2019
Salaires et traitements	(26 300)	(25 167)
Charges sociales et de pension	(13 342)	(11 902)
Autres charges générales d'exploitation	(11 339)	(11 958)
Total	**(50 981)**	**(49 027)**

Au 31 décembre 2020, l'effectif de la Banque comptait : 4 hors-cadre élus (Gouverneur et Vice-Gouverneurs) et 209 agents permanents. Au 31 décembre 2019 : 4 hors-cadre élus (Gouverneur et Vice-Gouverneurs) et 206 agents permanents.

NOTE R - Coût du risque

Le modèle général d'évaluation des dépréciations utilisé par la CEB s'articule autour des deux étapes suivantes :

- évaluer s'il y a une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale et
- mesurer la provision pour dépréciation sur la base d'une perte attendue sur 12 mois s'il n'y a pas eu d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ou sur la base d'une perte attendue sur la durée de vie (c.-à-d. perte attendue à maturité) s'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale.

Ces deux étapes doivent s'appuyer sur des informations prospectives.

Augmentation significative du risque de crédit

L'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit est faite au niveau de chaque transaction en se basant sur des indicateurs et des seuils qui varient selon le type de contrepartie et sa notation interne.

L'indicateur retenu pour évaluer l'augmentation significative du risque de crédit est la note interne de crédit de la contrepartie. Le système de notation interne est décrit dans la note B (partie Risque de crédit). Cette évaluation se base sur un critère relatif exprimé en nombre de crans de dégradation par rapport à la note à l'origine. Cependant, lorsque la transaction était déjà présente dans le portefeuille de la banque au 1er janvier 2018, le critère d'évaluation d'une augmentation significative du risque de crédit est absolu suivant la note interne de crédit en date d'évaluation.

Dans les deux cas, la détérioration de la qualité de crédit est considérée significative, et la transaction classée en étape 2, sur la base d'une note interne de crédit en date d'évaluation inférieure ou égale à 3,5. Cependant, les souverains sont systématiquement classés en étape 1 du fait du statut de créancier privilégié de la CEB.

Un actif est considéré en défaut et classé en étape 3 en cas de retard de paiement de plus de 90 jours.

Au cours de l'exercice 2020, aucun défaut n'est survenu dans le portefeuille de la Banque. En outre, la Banque n'a pas identifié d'augmentation significative du risque de crédit au sens de la norme IFRS 9, entraînant un transfert de l'étape 1 à l'étape 2 ou à l'étape 3.

Informations prospectives

La Banque prend en compte des informations prospectives dans la mesure des pertes de crédit attendues (*Expected Credit Loss* - "ECL").

La Banque a fait le choix de retenir trois scénarios macro-économiques, couvrant un large panel de conditions économiques futures potentielles. Actuellement, les scénarios sont définis par Moody's Analytics et mis à jour à une fréquence mensuelle.

Les principales variables macro-économiques sont l'évolution du PIB de la zone euro et l'évolution du marché des actions en Europe. La modélisation des variables macroéconomique sur l'horizon de projection est basée sur des simulations Monte Carlo d'un modèle autorégressif à deux variables et trois retards.

Les scénarios retenus dans le cadre d'IFRS 9 sont les suivants :

- un scénario central, qui décrit la situation économique la plus probable sur l'horizon de projection à 5 ans ;
- un scénario adverse, qui reflète l'impact de la matérialisation de risques pesant sur le scénario central, et dont il résulte une situation économique moins favorable. Ce scénario est défini comme le quantile 10% dans les simulations Monte Carlo de l'évolution du PIB de la zone euro ;
- un scénario favorable, qui reflète la matérialisation de risques résultant à une situation économique meilleure. Ce scénario est défini comme le quantile 90% dans les simulations Monte Carlo de l'évolution du PIB de la zone euro.

Afin de parvenir à une estimation équilibrée des provisions, la probabilité d'occurrence du scénario favorable est égale à la probabilité d'occurrence du scénario adverse.

Le poids à attribuer aux pertes de crédit attendues calculées dans chacun des scénarios est défini comme suit :

- 60% pour le scénario central,
- 20% pour le scénario adverse et
- 20% pour le scénario favorable.

Provision pour risque de crédit de la période

En milliers d'euros

	2020	2019
Dotations nettes aux dépréciations - nominaux	(7 802)	1 965
Dotations nettes aux dépréciations - intérêts	(9)	7
Total	**(7 811)**	**1 972**

Détail du coût du risque de la période

En milliers d'euros

	2020	2019
Banques centrales	(21)	(18)
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	(68)	35
Actifs financiers au coût amorti		
Prêts	(5 640)	941
Autres créances	(37)	(41)
Titres de dette	21	90
Autres actifs	(58)	22
Engagements de financement	(2 009)	943
Total	**(7 811)**	**1 972**
Coût du risque sur encours sains	(7 811)	1 972
dont étape 1	*(7 811)*	*1 972*
dont étape 2		
Coût du risque sur encours dépréciés - étape 3		

Variation des dépréciations sur la période

En milliers d'euros

	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à 12 mois (étape 1)	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à maturité (étape 2)	Dépréciations sur encours dépréciés (étape 3)	Total
Au 1er janvier 2020	**(14 907)**			**(14 907)**
Dotations nettes aux dépréciations				
Actifs financiers acquis pendant la période	(6 168)			(6 168)
Actifs financiers décomptabilisés pendant la période	778			778
Transfert vers étape 2				
Transfert vers étape 3				
Transfert vers étape 1				
Autres dotations-reprises sans changement d'étape	(2 421)			(2 421)
Au 31 décembre 2020	**(22 718)**			**(22 718)**

NOTE S - Engagements de financement donnés ou reçus

En milliers d'euros

	31/12/2020	31/12/2019
Engagements de financement donnés		
Aux établissement de crédit	788 042	934 595
A la clièntèle	7 664 998	5 508 682
Total des engagements de financement donnés	**8 453 040**	**6 443 277**
Dépréciations des engagements de financement donnés	3 728	1 720
dont étape 1	*3 728*	*1 720*
dont étape 2		
dont étape 3		

Aucun engagement de financement reçu n'a été enregistré au 31 décembre 2020.

NOTE T - Événements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement important appelant des mentions complémentaires ou un ajustement aux présents états financiers n'est intervenu entre le 31 décembre 2020 et la date de l'arrêté des comptes par le Gouverneur le 1er mars 2021.

Rapport de l'audit externe

Ernst & Young Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris - La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Banque de Développement du Conseil de l'Europe

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers

Aux Membres du Conseil de Direction, du Conseil d'Administration et du Comité de Surveillance,,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe (la « Banque »), comprenant le bilan au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat net et gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres, l'état des variations des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, ainsi que les annexes aux états financiers qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément au Code international de déontologie des professionnels comptables (y compris les normes internationales d'indépendance) (le Code de l'IESBA) et aux règles d'éthique qui s'appliquent à l'audit des états financiers en France, et avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que nous présentons ci-après les points clés de l'audit.

SAS à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre
Société de Commissaires aux Comptes
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau
de l'Ordre de la Région Paris - Ile-de-France
Membre du réseau Ernst & Young Global Limited
Siège social : 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie - Paris - La Défense 1

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de notre audit des états financiers de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons par une opinion distincte sur ces points.

Valorisation des instruments financiers à la juste valeur par résultat et des dérivés

Risque identifié	Notre réponse
Au 31 décembre 2020, les instruments financiers à la juste valeur par résultat s'élèvent à K€ 158 614 à l'actif et à K€ 549 039 au passif. Les instruments financiers dérivés de couverture s'élèvent à K€ 992 233 à l'actif et à K€ 651 892 au passif. Comme indiqué dans la note A de l'annexe aux états financiers, les actifs et les passifs financiers de ces catégories sont évalués et enregistrés à leur valeur de marché. La valeur de marché de ces instruments est déterminée soit à partir de prix cotés sur un marché actif, soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à : ► des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des hypothèses financières ; ► des paramètres dont la valeur est déterminée soit à partir des prix d'instruments traités sur des marchés actifs, soit à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives, du fait de l'absence de marché actif. Compte tenu du caractère significatif de ces instruments financiers et de l'incertitude inhérente au processus d'estimation, nous considérons la valorisation des instruments financiers à la juste valeur par résultat et des dérivés comme un point clé de l'audit.	Nous avons pris connaissance des processus de la Banque relatifs à la détermination de la juste valeur du portefeuille des swaps de taux d'intérêts (IRS) et des swaps de taux d'intérêt et de change (CIRS) ainsi que la méthodologie mise en place par la Banque pour modéliser la juste valeur. Nous avons comparé la valorisation des swaps aux informations externes préparées par les contreparties et recalculé la valorisation pour un échantillon de swaps de taux d'intérêts (IRS) et de swaps de taux d'intérêts et de change (CIRS).

Responsabilités du Management et des personnes constituant la gouvernance relatives aux états financiers

Le Management est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, il incombe au Management d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Management a l'intention de mettre la Banque en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe aux personnes constituant la gouvernance de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la Banque.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter une anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Management, ainsi que des informations fournies dans les états financiers à ce titre ;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le Management du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des conditions ou événements futurs pourraient conduire la Banque à cesser son exploitation ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les états financiers, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements les sous-tendant de manière à ce qu'ils en donnent une présentation sincère ;

Nous communiquons aux personnes constituant la gouvernance, notamment, l'étendue des travaux d'audit et du calendrier de réalisation prévus, et les constatations importantes, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne, relevée lors de notre audit.

Nous fournissons également aux personnes constituant la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles d'éthiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considéré comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance et, le cas échéant, les actions mises en œuvre pour éliminer les menaces et les mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 2 mars 2021

L'Auditeur Indépendant
ERNST & YOUNG Audit



Luc Valverde

Rapport du Comité de surveillance

Conformément au mandat qui lui a été donné en vertu de l'Article XII du Statut de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe et de l'Article I de son Règlement Intérieur, le Comité de surveillance s'est réuni par vidéoconférence du 30 septembre au 1er octobre 2020 pour la revue intérimaire, ainsi que du 1er au 3 mars 2021 pour certifier le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat net et gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres, l'état de variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie de la CEB, ainsi que les notes annexes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Se fondant sur la Résolution 430 (2017) du Conseil de direction sur la nomination de l'Audit externe (EY), l'Auditeur externe a présenté son rapport et a donné, en tant que de besoin, les détails du déroulement de l'audit.
Le Comité de surveillance a procédé à l'examen des activités de la CEB pour l'exercice 2020 de la manière suivante :

- en consultant le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs, les directeurs et les autres agents concernés ;
- en examinant les états financiers de la CEB pour l'exercice 2020, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, le compte de résultat, l'état du résultat net et gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres, l'état de variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les notes annexes aux états financiers, qui ont été préparés par l'Unité de la comptabilité de la CEB et signés par le Gouverneur le 1er mars 2021 ;
- en consultant l'Audit interne et en examinant ses rapports ;
- en consultant l'Auditeur externe de la CEB et en examinant son rapport d'intérim et son rapport détaillé pour l'exercice 2020 ;
- en obtenant le rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers annuels signé par l'Auditeur externe le 2 mars 2021 ;
- en obtenant l'ensemble des documents, renseignements et explications que le Comité de surveillance a estimés nécessaires. Ceux-ci ont été volontiers communiqués par le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs, l'Auditeur interne, les directeurs et les agents concernés.

Le Comité de surveillance certifie, sur la base des informations mises à sa disposition et dans toute la mesure où il a pu s'en assurer, que le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat net et gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres, l'état de variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie de la CEB, y compris les notes annexes aux états financiers, concordent avec les écritures et autres pièces comptables et reflètent fidèlement, dans tous les aspects matériels, l'état des opérations de la CEB au 31 décembre 2020, le résultat de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) adoptées par l'Union européenne.

Paris, le 3 mars 2021

Ludmila POPA Jacek DOMINIK Nata LASMANE

Approbation des comptes par le Conseil d'administration

Résolution 1625 (2021) du Conseil d'administration sur le quitus au Gouverneur et l'affectation du résultat net 2020

Paris, le 19 mars 2021 CA/PV322/2021

Le Conseil d'administration,

Vu l'article XI, section 3 du Statut de la Banque,

Vu l'article 1, paragraphe 2 du Règlement Intérieur du Conseil d'administration,

Ayant pris acte du rapport annuel de la Banque, du bilan, du compte de résultat et des notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2020,

Ayant pris acte de la note du Gouverneur sur la "Proposition d'affectation du résultat net de l'exercice 2020" du 4 mars 2021,

Ayant pris acte du rapport de l'audit externe au 2 mars 2021,

Ayant pris acte du rapport du Comité de surveillance au 3 mars 2021,

1. recommande au Conseil de direction d'approuver le rapport annuel, le bilan, le compte de résultat et les notes annexes aux états financiers de la Banque au 31 décembre 2020,
2. donne quitus au Gouverneur de sa gestion financière pour l'exercice 2020,
3. décide d'affecter l'intégralité du résultat net de l'exercice 2020, soit € 74 802 473, à la réserve générale,
4. recommande au Conseil de direction d'approuver le point 3 ci-dessus.

Approbation des comptes par le Conseil de direction

RÉSOLUTION 449 (2021) du Conseil de direction sur l'exercice 2020

Paris, le 16 avril 2021 CD PV/228/2021

Le Conseil de direction,

Vu l'article IX, section 3, paragraphe 1, *litt.* e du Statut,

Vu l'article 5, paragraphe 1 du Règlement Intérieur du Conseil de direction,

Vu le bilan et le compte de résultat ainsi que les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2020,

Vu la certification de l'auditeur externe du 2 mars 2021,

Vu les rapports des organes statutaires de la Banque, à savoir :

- le rapport du Gouverneur pour l'exercice 2020,
- le rapport du Comité de surveillance du 3 mars 2021,

Vu la Résolution 1615 (2020) du Conseil d'administration,

Ayant entendu le Comité de surveillance,

Vu la Résolution 1625 (2021) du Conseil d'administration,

Ayant entendu le Comité de surveillance,

Décide :

- d'approuver le rapport annuel, le bilan, le compte de résultat et les notes annexes aux états financiers de la Banque au 31 décembre 2020,
- de donner quitus au Conseil d'administration pour l'exercice 2020,
- d'entériner le point 3 de la Résolution 1625 (2021) du Conseil d'administration du 19 mars 2021 par lequel le Conseil d'administration a affecté l'intégralité du résultat net de l'exercice 2020, soit € 74 802 473 à la réserve générale.

Notes au lecteur

► Dénomination

Depuis sa création en 1956, la Banque a connu trois dénominations successives. Depuis le 1er novembre 1999, elle est connue sous le nom de CEB – Banque de Développement du Conseil de l'Europe.

► États membres

Au 31 décembre 2020, la Banque compte 42 États membres : Albanie, Allemagne, Andorre, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Kosovo, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Moldova (République de), Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Saint-Siège, Serbie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie.

► Statuts

Les premiers statuts ont été adoptés par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 16 avril 1956 (résolution (56)9). Les nouveaux statuts, adoptés par le Comité des Ministres le 16 juin 1993 (résolution (93)22) sont entrés en vigueur le 18 mars 1997 après leur ratification par l'ensemble des États membres.

► Pays du groupe cible

Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Géorgie, Hongrie, Kosovo, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Malte, Moldova (République de), Monténégro, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovénie et Turquie.

► Projet approuvé

Projet présenté au Conseil d'administration qui en a approuvé le financement.

► Prêt décaissé

Prêt effectivement versé au bénéficiaire.

► Tranche de prêt

Le financement est versé par tranches, selon l'avancement des travaux, jusqu'au montant du plafond autorisé par le Conseil d'administration.

► Engagement de financement

Fraction de projets encore en attente de financement, pour lesquels un contrat-cadre a été signé.

► Compte de dividendes sociaux (CDS)

Abondé pour l'essentiel de la part approuvée par les actionnaires des revenus annuels de la Banque affectés à ce compte, il est utilisé pour financer les subventions destinées aux projets à impact social élevé. Celles-ci peuvent prendre la forme de bonifications d'intérêt, d'aide à l'assistance technique, de garanties de prêt ou de contributions.

► Encours de prêts

Montant total des prêts décaissés et non encore remboursés.

► Capital souscrit

Titres de participation émis par la CEB et souscrits par ses membres.

► Capital appelé

Capital total payé et à payer.

► Capital appelable

Différence entre le capital souscrit et le capital appelé.



Imprimé à 30 exemplaires

Crédits photos :

Couverture : Alex Potemkin - Morsa Images - andresr ; p. 5 : G0d4ather

Production : Carré communication • Impression : Azaprim

CEB
COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

55, avenue Kléber
FR-75116 PARIS - FRANCE
Tél. : +33 (0)1 47 55 55 00
Fax : +33 (0)1 47 55 03 38
Swift : CEFPFRPP
www.coebank.org

ISSN 2221-0105 (En ligne)
ISSN 1563-2598 (Imprimé)